



# Rapport environnemental, social et de gouvernance 2019



## SOMMAIRE

**Éditorial** **06**

### **1. Démarche générale** **09**

1.1 Présentation et gouvernance 11  
1.2 Valeurs mobilières 11  
1.3 Immobilier 21

### **2. Méthodologie et résultats** **25**

2.1 Valeurs mobilières 26  
2.2 Immobilier 40

### **3. Réactions/changements effectués** **43**

3.1 Valeurs mobilières 44  
3.2 Immobilier 47



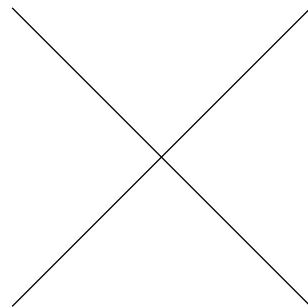
## À QUI S'ADRESSENT NOS RAPPORTS ?

Rapport	Public cible	Canal de communication
<b>Rapport ESG Covéa</b>	Parties prenantes (clients, régulateurs...)	Site Internet de Covéa <a href="http://www.covea.eu">www.covea.eu</a>
<b>Rapport ESG Covéa Finance</b>	Groupe Covéa, porteurs de parts, régulateurs	Site Internet de Covéa Finance <a href="http://www.covea-finance.fr">www.covea-finance.fr</a>
<b>Rapport ESG des fonds de Covéa Finance</b>	Groupe Covéa, porteurs de parts, régulateurs	Site Internet de Covéa Finance <a href="http://www.covea-finance.fr">www.covea-finance.fr</a>
<b>Déclaration de performance extra-financière (DPEF, ex-rapport RSE) de Covéa et de ses marques</b>	Grand Public (salariés, clients...)	Site Internet de Covéa <a href="http://www.covea.eu">www.covea.eu</a> et de ses marques, MAAF, MMA et GMF



**“Les actions menées en 2019 s’inscrivent dans la continuité des années passées, le groupe Covéa s’engage encore davantage dans une intégration équilibrée de la dimension ESG à sa stratégie d’investissement.”**

— LAURENT TOLLIE,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL INVESTISSEMENTS COVÉA



## — ÉDITORIAL DE LAURENT TOLLIÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL INVESTISSEMENTS COVÉA

**Le groupe Covéa reste profondément ancré dans ses valeurs mutualistes qui ont permis de bâtir un modèle économique de long terme au bénéfice de ses sociétaires et clients. Sa stratégie d'investissement est mise au service de ses engagements d'assureur, elle intègre des critères financiers, de rentabilité et des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) qui viennent parfaire le dispositif global. La conviction forte qui anime le Groupe est que les trois piliers de l'ESG doivent se développer de manière progressive et homogène, afin de préserver un équilibre pérenne. Ainsi déployées, les pratiques ESG apportent une valeur ajoutée à la gestion des portefeuilles et contribuent à la maîtrise des risques des investissements.**

Les actions menées en 2019 s'inscrivent dans la continuité des années passées, le groupe Covéa s'engage encore davantage dans une intégration équilibrée de la dimension ESG à sa stratégie d'investissement. Chaque pas réalisé est le fruit de réflexions et travaux communs, internes ou de place, ainsi que d'une volonté d'approfondir cette vision extra-financière, complémentaire à la vision traditionnelle de l'investissement.

Cette synthèse a pour objectif de présenter les réalisations majeures de cette année par les deux acteurs clés du Groupe :

— **Covéa Finance**, 10<sup>e</sup> société française de gestion d'actifs, privilégie le dialogue actionnarial avec les entreprises comme axe de promotion d'une meilleure gouvernance et de pratiques sociales et environnementales plus responsables. En 2019, sa

politique d'exclusion a été modifiée substantiellement en l'étendant au secteur du charbon. Le périmètre couvert par une appréciation ESG est progressivement élargi à de nouvelles catégories d'actifs, les organismes de placements collectifs (OPC), représentant 17 % des encours totaux au 31 décembre 2019, ont ainsi été intégrés en 2019.

De plus, Covéa Finance a fait le choix, fin 2019, de se doter d'un prestataire spécialisé sur les controverses ESG. Cela permet notamment un suivi plus précis, systématique et exhaustif des controverses liées aux émetteurs privés.

Par ailleurs, Covéa Finance continue à faire vivre ses quatre fonds à thématique environnementale (Covéa Aeris, Covéa Aqua, Covéa Terra et Covéa Solis) et compte désormais dans sa gamme deux fonds labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable).

— **Covéa Immobilier**, acteur institutionnel connu et reconnu sur son secteur d'activité, a pour ambition de mettre l'immobilier au service de l'assurance, en alliant valorisation des actifs et engagement environnemental de ses parcs de placement et d'exploitation. En 2019, de nombreuses actions ont été mises en place en ce sens : système de management énergétique, délivrance de guides de sensibilisation aux locataires tertiaire et résidentiel, démarche de certification environnementale, audits énergétiques, réduction de la consommation énergétique sur les immeubles restructurés et labellisés, lancement d'études visant à améliorer la biodiversité.

Au global, depuis 2012, ce sont plus de 170 000 m<sup>2</sup> du patrimoine et plus de 95 % des immeubles tertiaires restructurés qui ont fait l'objet d'une labellisation et/ou certification. Au 31 décembre 2019, l'empreinte carbone des actifs de placement immobilier a baissé de 3,4 % par rapport à 2018.

Ce quatrième rapport ESG décrit en détail les actions menées par Covéa en sa qualité d'investisseur responsable, et en explique les résultats.





# Démarche générale



<b>1.1</b>	<b>Présentation et gouvernance</b>	<b>11</b>
<b>1.2</b>	<b>Valeurs mobilières</b>	<b>11</b>
1.2.1	Présentation de Covéa Finance	11
1.2.2	Contexte et évolutions réglementaires	12
	1.2.2.1 Principales évolutions de place	12
	1.2.2.2 Groupes de travail de place	13
	1.2.2.3 Enquêtes et questionnaires	13
1.2.3	Démarche générale ESG et grands principes	13
	1.2.3.1 La gouvernance	13
	1.2.3.2 Les grands principes	13
	1.2.3.3 Déploiement et progressivité	14
	1.2.3.4 Intégration des équipes de gestion et de recherche	16
	1.2.3.5 Approche par les risques	16
	1.2.3.6 Recherche d'opportunités	17
	1.2.3.7 Intégration dans les objectifs d'entreprise triennaux	17
1.2.4	Les politiques et engagements	17
1.2.5	Moyens d'information	18
	1.2.5.1 En interne au sein de Covéa Finance	18
	1.2.5.2 Vis-à-vis des clients Covéa (mandats et OPC dédiés)	18
	1.2.5.3 Vis-à-vis des autres clients (OPC ouverts)	19
1.2.6	Ressources et moyens	19
	1.2.6.1 Positionnement de l'ESG dans l'entreprise	19
	1.2.6.2 Moyens humains	19
	1.2.6.3 Données et prestataires	19
	1.2.6.4 Déploiement d'un outil interne	20
<b>1.3</b>	<b>Immobilier</b>	<b>21</b>
1.3.1	Présentation de Covéa Immobilier	21
1.3.2	Démarche ESG de Covéa Immobilier	22
	1.3.2.1 La gouvernance au sein de Covéa Immobilier	22
	1.3.2.2 Les grands principes	23
1.3.3	Politique et engagements	23
	1.3.3.1 La politique	23
	1.3.3.2 Les engagements	23

# 1.

## L'intégration de critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (« ESG ») dans les processus d'investissement passe par plusieurs dispositifs.



### DIALOGUE ACTIONNARIAL

**58** entretiens organisés en 2019

Un outil privilégié par Covéa Finance pour accompagner les entreprises vers des pratiques plus responsables en matière d'ESG

Émetteurs de titres<sup>(3)</sup> et SGP gérant les OPC externes



### VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**66** AG votées en 2019

Covéa Finance exerce les droits de vote de ses clients conformément à sa politique de vote (disponible sur son site internet).



### POLITIQUE D'EXCLUSION

Covéa Finance exclut certains secteurs d'activité de ses investissements, conformément à la politique d'exclusion disponible sur son site internet. Cette politique est bloquante.



### APPRÉCIATION ESG ET SUIVI DES CONTROVERSES<sup>(1)</sup>

**85 %** des encours gérés analysés<sup>(2)</sup>

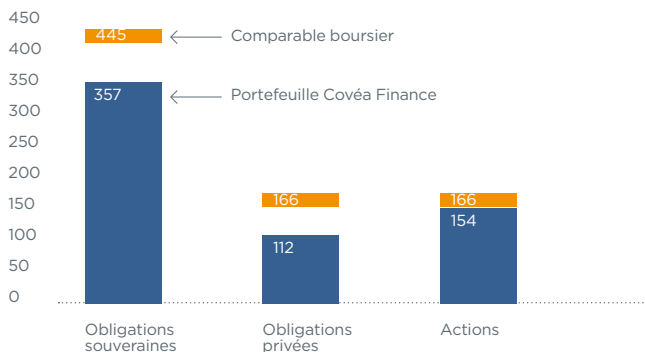
Trois méthodes d'appréciation selon des critères ESG applicables aux émetteurs privés, souverains et OPC ainsi qu'un suivi poussé des controverses affectant les émetteurs.



### SUIVI DE L'INTENSITÉ CO<sub>2</sub>

Suivi pouvant être effectué au niveau des entreprises, des États ou d'un portefeuille. Ci-dessous l'intensité CO<sub>2</sub> des portefeuilles Covéa Finance par classe d'actifs à fin 2019.

Intensité carbone par poche d'actifs (en tonnes eq. CO<sub>2</sub>/M€ de CA ou PIB)



Source : LSEG, Covéa Finance



### Fonds à thématiques ESG

Pour certains produits intégrant des considérations ESG (ex. fonds à thématique environnementale, fonds ISR), un système de notation contraignant selon des critères extra-financiers est mis en place et appliqué à l'univers d'investissement.

Équipes de gestion



Décision d'investissement

Équipe d'analystes ESG



(1) Controverses ESG : allégations portant sur des sujets ESG qui concernent une entreprise et pouvant avoir un impact sur la réputation et/ou les résultats de cette dernière.

(2) Pour plus d'informations, voir « Périmètre ESG : de quoi parle-t-on ? ».

(3) Émetteurs privés et émetteurs souverains pour l'appréciation ESG.

## 1.1 Présentation et gouvernance

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe une feuille de route pour favoriser une croissance économique durable et un mix énergétique bas carbone en France.

Elle renforce également le rôle de la finance dans la transition écologique et énergétique, notamment l'article 173-VI et son décret d'application, qui introduisent de nouvelles exigences de transparence extra-financière pour les investisseurs français.

Dans ce contexte, le rapport ESG Covéa a pour objectif de décrire avec le plus de précision possible la prise en compte et l'intégration des enjeux ESG dans la politique d'investissement du Groupe. Il rend également compte de la gouvernance au quotidien du développement des pratiques ESG au sein de Covéa.

Cette gouvernance s'appuie essentiellement sur les expertises de Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) du Groupe, et de Covéa Immobilier, qui gère l'ensemble de son parc immobilier. À cet effet, un groupe de travail intra-Groupe « *Task Force Covéa* sur le reporting article 173 » a été créé dès mars 2016.

Ce groupe de travail, qui s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année 2019, est piloté par un membre du comité de direction de Covéa Finance. Il est également composé des analystes ESG de Covéa Finance, du responsable du contrôle interne et du suivi des actifs de la Direction générale Investissements de Covéa, du directeur des Affaires Publiques de Covéa, d'un représentant du Pôle RSE de Covéa et d'un représentant de Covéa Immobilier.

En 2019, plusieurs thématiques y ont été abordées : les évolutions réglementaires, le pilotage de la production des rapports ESG, l'étude d'un échantillon représentatif de rapports ESG (publiés en réponse à l'art. 173-VI), la coordination des travaux, ou encore le retour d'information sur les groupes de travail de place.

Enfin, et en parallèle aux dispositions prises en interne, Covéa contribue activement à la réflexion collective sur les pratiques ESG au sein de différents groupes de travail organisés par les principales associations et fédérations professionnelles du secteur de l'assurance et de la finance et a mandaté Covéa Finance pour le représenter au sein de ces instances de place.

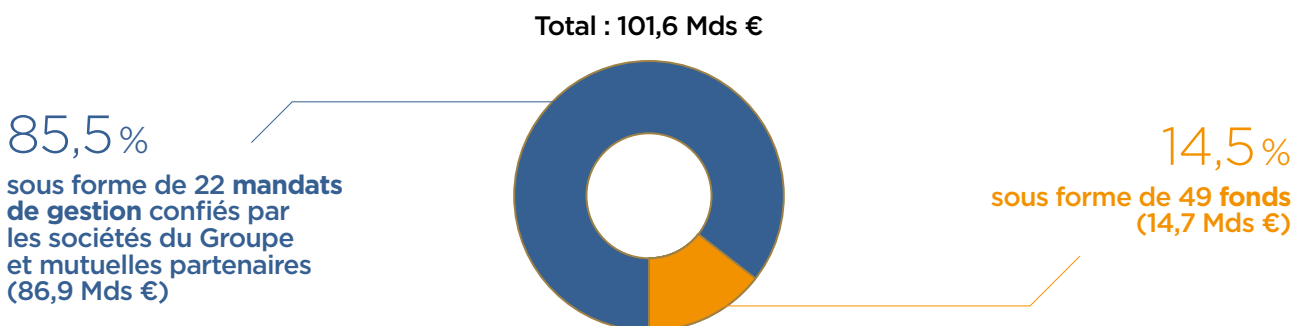
## 1.2 Valeurs mobilières

### 1.2.1 Présentation de Covéa Finance

Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement en valeurs mobilières.

Elle gère 85,5 % de ses encours sous forme de mandats, confiés par les sociétés du Groupe et ses mutuelles partenaires.

### Répartition des actifs gérés par Covéa Finance au 31 décembre 2019



Source : Covéa Finance

Covéa Finance ne sous-délègue pas de gestion financière à d'autres SGP, en ligne avec sa philosophie de maximisation de la valeur ajoutée en interne et de maîtrise des risques embarqués dans les portefeuilles.

L'une de ses caractéristiques fortes et structurantes est son positionnement comme un acteur de la finance au service de l'assurance.

## 1.2.2 Contexte et évolutions réglementaires

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) s'applique à Covéa Finance en tant que société de gestion de portefeuille et au groupe Covéa en tant qu'investisseur.

Covéa Finance tient également compte de toutes les publications de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le sujet.

Les textes prévoient, pour les entités soumises à l'obligation de reporting, un seuil d'éligibilité fixé à 500 M€ d'actifs ou de taille de bilan. Ce seuil conditionne la nature et le contenu des obligations d'information.

Au 31 décembre 2019, les fonds gérés par Covéa Finance concernés par l'obligation d'information au sens strict des seuils d'éligibilité édictés par le décret d'application de la loi sont les suivants :

- Covéa Actions Monde;
- Covéa Multi Europe;
- Covéa Multi Monde;
- Covéa Profil Équilibre;
- Covéa Profil Dynamique;
- Covéa Sécurité.

Des rapports ESG individuels sont produits pour chacun des fonds ouverts éligibles. Par ailleurs, en raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, Covéa Finance continue de publier un rapport consolidé pour l'ensemble de ses fonds et mandats.

Covéa Finance publie également chaque année un rapport individuel sur les fonds ouverts ciblant des thématiques ESG spécifiques et clairement identifiables. Au titre de l'exercice 2019, quatre fonds à thématique environnementale ont fait l'objet d'un rapport individuel :

- Covéa Aeris;
- Covéa Aqua;
- Covéa Solis;
- Covéa Terra.

Une synthèse des résultats est communiquée à titre d'information en partie [2.1.2.6 – Synthèse des rapports ESG des fonds ouverts](#). Les rapports ESG des fonds ouverts sont disponibles

en annexe des rapports annuels des fonds publiés sur le site internet de Covéa Finance.

Les rapports ESG des fonds ouverts sont disponibles en annexe des rapports annuels des fonds publiés sur [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).

### 1.2.2.1 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PLACE

L'année 2019 a été marquée — sur le plan de la lutte contre le réchauffement climatique — du sceau du volontarisme politique tant au niveau européen que national. La notion de finance durable a donc *de facto* été réduite presque exclusivement à sa dimension environnementale.

Au niveau européen, les premiers textes issus du plan d'action sur la finance durable, annoncé en mars 2018, ont été publiés. Deux des trois premiers textes ne traitent malheureusement que du sujet climatique :

- Le premier texte dénommé **Taxonomie** (ou Taxinomie, suite d'éléments formant des listes qui concernent un domaine) est un référentiel qui vise à identifier et à classer les activités économiques sous un angle purement environnemental.
- Le second texte porte sur la publication d'informations extra-financières par les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion de portefeuille. L'entrée en application est prévue pour 2021.
- Le troisième texte traite du sujet spécifique des indices boursiers de référence (en anglais « **Benchmark** »). Le nouveau règlement prévoit la création de deux nouvelles catégories d'indices orientés vers une économie bas carbone.

Les autorités européennes chargées de la supervision réglementaire (EIOPA pour l'assurance, ESMA pour les sociétés de gestion et l'EBA pour les banques) ont également annoncé leur volonté de prendre en compte de façon croissante les éléments extra-financiers, avec une claire priorité donnée aux enjeux climatiques.

Un geste politique fort a également été réalisé en fin d'année, le 11 décembre 2019, par l'annonce de la future mise en place d'un « **Pacte Vert** » ou « **Green deal** » par Ursula von der Leyen, la nouvelle présidente de la Commission européenne.

Au niveau national, la volonté politique très forte de faire de la France, un leader sur la finance durable, a débouché sur une « **déclaration de la place financière de Paris** », le 2 juillet 2019, sous l'égide du ministère de l'Économie et des Finances.

De leur côté, l'AMF et l'ACPR ont annoncé chacun la création d'une Commission Climat et finance durable, également le 2 juillet 2019.

Par ailleurs, au *Climate Finance Day* du 29 novembre 2019, le ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé pour 2020 que la Banque de France et l'ACPR engageront un premier

exercice de test de résistance ou *stress-tests* climatiques sur les banques et les assurances en France.

L'année 2019 aura donc été très riche sur le plan événementiel avec des annonces structurantes sur la finance durable. Pour plus d'information sur les évolutions de place, consulter le Rapport ESG de Covéa Finance.

### 1.2.2.2 GROUPES DE TRAVAIL DE PLACE

En 2019, Covéa Finance a participé, au nom du groupe Covéa, aux travaux de deux associations professionnelles : l'AFG (Association Française de la Gestion Financière, dont Covéa Finance est adhérente et membre du conseil d'administration), pour elle-même, et la FFA (Fédération Française de l'Assurance, rassemblant des entreprises d'assurance et de réassurance en France), pour le compte du groupe Covéa.

Les travaux réalisés ont été largement liés aux développements législatifs en cours, notamment au niveau européen cités au point précédent.

Covéa Finance s'est attaché à répondre aux différents baromètres ESG des associations professionnelles ainsi qu'à contribuer aux réponses des associations aux consultations induites par le processus législatif européen.

En tant que société de gestion, Covéa Finance a contribué aux travaux de l'Association Française de la gestion financière (« AFG ») au travers de groupes de travail portant sur différents sujets :

- **Investissement Responsable** : échanges sur les évolutions réglementaires européennes, la doctrine de l'AMF sur l'investissement responsable, les résultats des enquêtes statistiques sur les pratiques des sociétés de gestion, etc. ;
- **Charbon** : contribution à la rédaction d'un guide sur les pratiques permettant de réduire l'exposition des investissements au charbon, notamment par l'application de politique d'exclusion et par un engagement actionnarial auprès des entreprises encore exposées. La synthèse de ces discussions se matérialisera par la publication d'un guide au premier trimestre 2020, comprenant des éléments sur l'horizon de mise en œuvre de ces pratiques, leur périmètre d'application, les indicateurs et seuils d'exclusion, etc. ;
- **Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD)** : contribution à l'élaboration d'une table de concordance entre les ODD et les critères ESG utilisés par les sociétés de gestion afin de pouvoir identifier plus facilement la contribution des entreprises à ces ODD.

### 1.2.2.3 ENQUÊTES ET QUESTIONNAIRES

Au-delà de la participation aux groupes de travail, Covéa Finance répond également aux enquêtes et questionnaires initiés par les fédérations professionnelles. À titre d'exemple, elle a

répondu au questionnaire de l'AFG sur l'exercice du droit de vote, à l'enquête du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) sur les fonds labellisés, ou encore l'enquête de l'AFG sur les stratégies d'investissement des actifs exposés au charbon. Elle a aussi participé, pour la troisième année consécutive, au baromètre ESG-climat réalisé conjointement par la FFA et Novethic.

## 1.2.3 Démarche générale ESG et grands principes

### 1.2.3.1 LA GOUVERNANCE

Au sein de Covéa, le groupe de travail intra-Groupe « *Task Force* Covéa sur le reporting article 173 », créé en mars 2016, s'est réuni neuf fois au cours de l'année 2019. Ce groupe de travail est piloté directement par Yannick Tatibouët, membre du comité de direction de Covéa Finance et Directeur Exécutif, qui a également sous sa responsabilité l'ensemble des Recherches de la société de gestion dont l'ESG.

Il comprend, outre Covéa Finance, toutes les parties prenantes du groupe Covéa concernées par la publication du Rapport ESG du Groupe. Il s'agit d'un exercice de coordination, de partage et de pédagogie.

D'une façon générale, Covéa Finance rend compte et partage les enjeux ESG avec son client-actionnaire Covéa de plusieurs manières et notamment à travers la participation directe à des comités groupes existants (comité RSE et comité de coordination financière notamment) et des instances intra-Groupe spécifiques créées pour l'occasion, comme la « *Task Force* Covéa sur le reporting article 173 » (mentionnée plus haut) et le comité de coordination sur les enjeux ESG et Climat.

### 1.2.3.2 LES GRANDS PRINCIPES

En raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, la transversalité, la primauté de l'allocation d'actifs sur le produit (actions, taux, dérivés...) ou le support (OPC ou mandat) et de la recherche de performance absolue plutôt que relative, Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG au travers de sa chaîne de valeur. Être responsable et compatible de l'argent de ses clients impose une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte.

Le comité de direction de Covéa Finance a déterminé les grands principes structurants qui encadrent la déclinaison de l'ESG dans sa politique ESG (cf. ci-après) :

## Focus sur les grands principes encadrant la déclinaison de l'ESG

- **La caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa**, c'est-à-dire l'intégration des principes de base de l'assurance à l'intérieur de la gestion financière.
- **La notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG** (cf. partie 1.2.3.3 — [Déploiement et progressivité](#)) :
  - › un projet étalé dans le temps et inscrit dans les objectifs d'entreprise à horizon 2026 pour la prise en compte de critères ESG;
  - › un déploiement volontariste mais progressif et réaliste sur le périmètre pris en compte et ce sur chaque composante (E, S et G) car l'état d'avancement, la disposition, la qualité et la fiabilité des données sont différents selon les pays ainsi que les pratiques et codes de gouvernance.
- **La recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes** :
  - › cette recherche est systématique et s'exprime notamment dans l'exercice des droits de vote;
  - › la prise en compte de manière équilibrée des trois piliers (E, S et G) de façon à ce que l'un ne fasse pas au détriment des autres.

### 1.2.3.3 DÉPLOIEMENT ET PROGRESSIVITÉ

Tous les actifs gérés par Covéa Finance sont potentiellement éligibles à une prise en compte de critères ESG, qu'ils soient sous forme de mandats ou d'OPC. L'approche de Covéa Finance se veut progressive et pragmatique, en lien avec un domaine extra-financier encore mouvant qui nécessite du temps et de la maturité. Covéa Finance se positionne également dans un rôle d'accompagnement des entreprises au sein desquelles elle investit dans le développement de leurs pratiques ESG.

Pour la gestion sous mandat, Covéa Finance respecte, à travers sa démarche d'intégration de l'ESG, l'obligation réglementaire de primauté de l'intérêt des clients, qui s'exprime notamment par la prise en compte, dans la gestion de ses mandats, de la politique d'investissement du groupe Covéa.

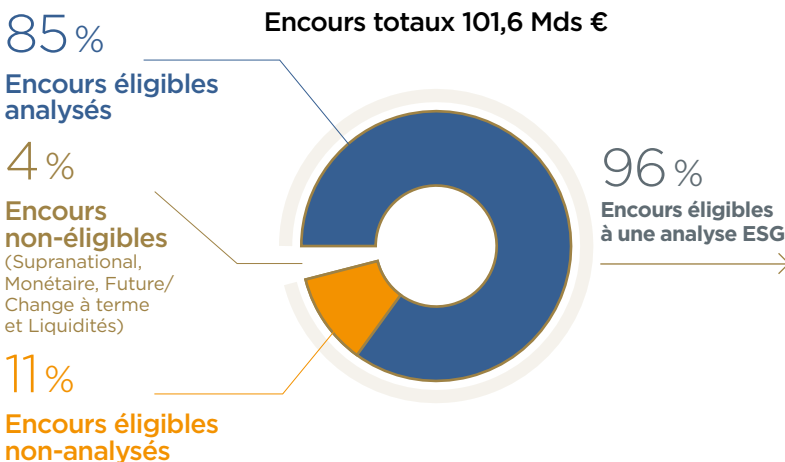
La stratégie mise en place pour les mandats se décline aussi dans la gamme OPC. Les différentes politiques ESG de Covéa Finance s'appliquent donc de façon indifférenciée aux mandats et aux OPC.

## « Périmètre ESG » : de quoi parle-t-on ?

### 1. L'analyse ESG des émetteurs d'actions et d'obligations (privées ou souveraines)

Au sein du périmètre éligible à l'analyse ESG, l'équipe d'analystes dédiés de Covéa Finance réalise progressivement des études sur les

émetteurs de titres détenus en portefeuille. Pour la première fois en 2019, les OPC sont intégrés aux actifs éligibles à une analyse ESG. Pour plus de détail sur l'analyse ESG : cf. [2.11.1 – Principes d'analyse ESG](#)



\*100% analysés au même titre que les OPC externes et dont la majeure partie a aussi fait l'objet d'une analyse ESG au niveau des émetteurs à travers la transparisation.

Source : Covéa Finance

L'ensemble des titres (y compris ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse ESG) sont susceptibles de faire l'objet d'une alerte en cas d'identification d'une controverse sur un aspect E, S ou G.

Notons également que les modalités d'analyse sont distinctes pour les fonds ISR et les fonds à thématique environnementale

### 2. Le vote aux Assemblées Générales (AG)

En application de sa politique de vote (disponible sur son site internet), Covéa Finance a voté à 66 AG en 2019, soit 99 % de son périmètre prioritaire et 45 % des encours Actions.

Pour plus de détail sur le vote, cf. partie [2.11.2 – Politique de vote](#) et [2.12.5 – Exercice du droit de vote](#).

#### Part des encours du périmètre prioritaire pour lequel un droit de vote a été exercé en 2019



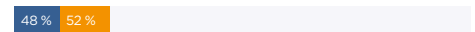
#### Encours éligibles analysés par poche d'actifs :

##### 1. Analyse des émetteurs

Émetteurs souverains (Obligations) :  
(57 % des encours)

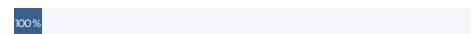


Émetteurs privés (Actions/Obligations) :  
(21 % des encours)

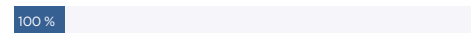


##### 2. Analyse des OPC

OPC externes (6 % des encours)



OPC internes\* (11 % des encours)



■ analysé ■ non-analysé

pour lesquels la notation selon des critères « extra-financiers » est systématique et contraignante.

Pour plus de détail : cf. partie [2.11.6 – Développement de produits et actifs directement liés à l'ESG](#)

### 3. L'intensité carbone

L'intensité carbone est calculée sur la base de l'ensemble des actifs gérés par la société de gestion, à l'exception des OPC gérés en externe (dont nous ne connaissons la composition que de manière très décalée) et des titres monétaires (en raison de leur horizon de détention court).

Pour plus de détail, cf. partie [2.2.2.2 – Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique](#)

#### Part des encours intégrés dans le calcul de l'intensité carbone en 2019



Source : Covéa Finance

Au-delà des périmètres évoqués ci-dessus, la notion de progressivité relative à l'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement s'applique également à :

- la méthodologie de l'analyse ESG elle-même : les fiches d'analyse ESG des émetteurs évoluent dans le temps, avec l'intégration de nouveaux critères d'analyse aussi bien dans la grille d'analyse des émetteurs souverains que des émetteurs privés (cf. détail en partie [2.1.1 — Principes d'analyse ESG](#)) sur la base d'une grille d'analyse de matérialité sectorielle;
- l'analyse des risques : identification, mesure et hiérarchisation progressive des risques ESG par secteur et par émetteur;
- le dialogue actionnarial : en fonction de la catégorisation interne des titres détenus en portefeuille, car l'implication dans la vie de l'entreprise y est différente selon l'optique de détention (moyen/long terme ou tactique) et également en fonction de la connaissance de l'entreprise et de ses problématiques (cf. détail en partie [2.1.3 — Dialogue actionnarial](#));
- l'utilisation de données externes (cf. détail en partie [1.2.6.3 — Données et prestataires](#));
- la prise en compte de standards internationaux comme les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

### 1.2.3.4 INTÉGRATION DES ÉQUIPES DE GESTION ET DE RECHERCHE

L'année 2019 a été marquée par une plus grande convergence des équipes de recherche, et notamment par l'intégration de l'équipe ESG au sein de ce pôle. Ceci a permis de consolider les relations entre les équipes de recherche et de gestion – les analystes ESG participent désormais, de manière systématique, aux comités de gestion ainsi qu'à des comités transverses, comme le comité matières premières. L'exercice d'appréciation ESG des émetteurs souverains s'est aussi trouvé au carrefour de l'analyse ESG, macro-économique et quantitative. Il résulte de cette intégration poussée une plus grande valeur ajoutée des travaux de l'équipe ESG au profit des équipes de gestion.

### 1.2.3.5 APPROCHE PAR LES RISQUES

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Risques génériques en cas de non-maîtrise des facteurs ESG		
Environnementaux	Sociaux / Sociétaux	Gouvernance
	Risques de réputation	
	Risques de pénalités financières	
	Risques réglementaires	
	Risques liés au financement	
	Risques de discontinuité de l'activité	
	Risques opérationnels émergents (dont technologiques)	
Risques spécifiques au réchauffement climatique		
Risques physiques	Risques de transition	
Pertes liées à des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes...)	Ajustements vers une économie bas carbone (notion de « <i>stranded assets</i> » c'est-à-dire qu'il existe un risque de dépréciation en bourse des actifs carbonés). Nous intégrons les risques de responsabilité (juridique et de réputation) dans le risque de transition.	

Les risques ESG, qu'ils soient sectoriels ou applicables à un émetteur en particulier, sont appréhendés *via* plusieurs canaux principaux :

- lors des échanges avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial (cf. détail en partie [2.1.3 — Dialogue actionnarial](#));
- lors de la revue et de l'appréciation des controverses liées aux émetteurs.

Ces risques sont également identifiés et évalués dans le cadre des activités de recherche de l'équipe d'analystes ESG, et retranscrits dans les fiches d'analyse produites par ses soins (cf. partie [2.1.1 — Principes d'analyse ESG](#)).

En effet, Covéa Finance a poursuivi en 2019 le travail engagé sur l'appréciation des risques embarqués en portefeuilles (ne se limitant pas aux risques liés au changement climatique, mais couvrant bien l'ensemble des risques E, S et G).

L'équipe d'analyse extra-financière a mis au point une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier les enjeux les plus matériels par secteur. Ce travail a permis d'identifier l'exposition de nos portefeuilles à ces risques eu égard à nos positionnements sectoriels. Cette grille est aussi utilisée par l'équipe d'analystes ESG pour évaluer la performance ESG des entreprises détenues en portefeuille en fonction des actions qu'elles mettent en œuvre pour se couvrir et/ou atténuer leur exposition auxdits risques.



### 1.2.3.6 RECHERCHE D'OPPORTUNITÉS

Covéa Finance estime que l'ESG recouvre des opportunités pour le développement de la gestion de ses OPC ouverts. La montée en puissance de la prise de conscience sur les enjeux extra-financiers, et notamment climatiques, entraîne une augmentation de la demande de produits qualifiés de « responsables » ou « durables ».

C'est ainsi qu'un projet transverse lancé mi-2017 a abouti en 2018 à la création d'une gamme de quatre fonds à thématique environnementale (cf détail en partie [2.1.1.6 – Développement de produits et actifs directement liés à l'ESG](#)).

### 1.2.3.7 INTÉGRATION DANS LES OBJECTIFS D'ENTREPRISE TRIENNAUX

L'ESG a d'abord été déployé, au sein de Covéa Finance, à partir de 2015 comme un projet transverse sur les bases de l'existant (principalement le pilier Gouvernance en lien avec l'exercice des droits de vote). Cette démarche a ensuite été intégrée à part entière dans les objectifs d'entreprise triennaux 2017-2019 puis dans le plan 2020-2025 dénommé « Ambition 2025 ». La matérialité de la déclinaison de l'ESG passe par son intégration dans le processus d'investissement mais aussi dans nos opérations internes par la dimension Ressources Hu-

maines. En effet, ces objectifs d'entreprise sont déclinés en objectifs individuels pour chaque collaborateur de Covéa Finance.

## 1.2.4 Les politiques et engagements

Quatre politiques viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covéa Finance. Ces politiques font l'objet d'une révision annuelle impliquant des correspondants issus de plusieurs équipes : ESG, gestion, recherche micro et macro-économique, juridique et contrôle interne. Elles décrivent les grands principes de Covéa Finance. Elles sont publiques et ont vocation à demeurer pérennes.

On notera en 2019 une modification substantielle de la politique d'exclusion qui a été étendue au secteur du charbon (exclusion partielle sur la base de seuils – cf. partie [2.1.1.4 – Mise en œuvre de la politique d'exclusion](#)). D'autre part en application de nouvelles dispositions réglementaires<sup>1</sup> parues en novembre 2019, une politique d'engagement actionnarial plus globale, s'appuyant sur les politiques existantes, sera formalisée et publiée par Covéa Finance à compter de l'exercice 2020.

Les politiques 2020 sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance : <https://www.covea-finance.fr/nous-connaître/nos-rapports-et-politiques>.



<sup>1</sup> Décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019 portant transposition de la directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

## 1.2.5 Moyens d'information

### 1.2.5.1 EN INTERNE AU SEIN DE COVÉA FINANCE

L'appropriation des enjeux ESG en interne demeure au cœur des ambitions de Covéa Finance. Pour renforcer cette appropriation, un module dédié à l'ESG a été intégré dans son « Parcours Découverte », c'est-à-dire la formation d'intégration obligatoire destinée aux nouveaux arrivants. Une session a été organisée en 2019 et a permis de former à ces enjeux les nouveaux collaborateurs, soit une dizaine de salariés. Les équipes de gestion et de recherche avaient, par ailleurs, été formées à l'ESG et au calcul de l'intensité carbone en 2017.

L'équipe ESG a également poursuivi son travail de communication de proximité, *via* plusieurs canaux : la publication d'une « Lettre de l'ESG » (initiée en 2017 dont l'édition n° 50 a été publiée en décembre 2019), et la publication ponctuelle d'articles ou d'études en lien avec l'ESG, et rédigés en collaboration avec les autres équipes de la Recherche (Microéconomique, Macroéconomique et Quantitative) ainsi que la Gestion sur des sujets tels que l'industrie automobile ou le charbon.

C'est, en effet, dans le cadre d'une étude conjointe approfondie — portant sur les impacts potentiels liés au désengagement du charbon par les États et les acteurs privés d'un point de vue environnemental, social, sociétal, économique et financier — qu'a été adoptée la Politique d'exclusion « Charbon » par Covéa Finance le 27 juin 2019.

Le déploiement progressif d'un outil propriétaire dédié à l'ESG permet également de faciliter la mise à disposition de la recherche ESG auprès des équipes de gestion et de recherche — cf. [partie 1.2.6.4 — Le déploiement d'un outil interne](#) pour plus d'informations sur cet outil.

Par ailleurs, les fiches d'analyses ESG (émetteurs privés) ont fait l'objet d'une refonte en fin d'année afin d'y intégrer des éléments relatifs aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ainsi que des éléments de comparaison plus exploitables sur le volet « climat ». Rédigées en fonction des demandes des équipes de gestion et de recherche, elles sont un des principaux vecteurs de l'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement.

L'équipe ESG fait aussi évoluer ses méthodologies d'analyse afin de satisfaire aux besoins des équipes de Gestion. Ainsi, afin d'éviter tout biais, Covéa Finance a fait le choix de prendre en compte la taille des émetteurs dans son appréciation. Nos critères permettent aujourd'hui de laisser leur chance aux PME qui ont une bonne performance extra-financière, mais un niveau de transparence limité en raison du manque de ressources pour consolider des données et les communiquer.

### Focus sur la participation des analystes ESG aux comités de gestion valeurs

Dans le cadre d'une intégration croissante de l'ESG, les analystes ESG participent, depuis la fin d'année 2018, aux comités de gestion valeurs (actions et crédit) de Covéa Finance, au cours desquels ils présentent les résultats de leurs analyses ESG et répondent aux questions des gérants. Les décisions d'investissement prises lors de ces comités prennent donc en compte les critères financiers mais aussi extra-financiers. Cette proximité a contribué à une hausse du nombre de demandes d'analyse ESG de la part de la Gestion. Depuis la création de l'équipe ESG en 2016, 214 analyses ont été réalisées par l'équipe ESG sur des émetteurs privés à fin 2019, soit près de la moitié des actifs détenus sous la forme d'actions et obligations (48 %).

### 1.2.5.2 VIS-À-VIS DES CLIENTS COVÉA (MANDATS ET OPC DÉDIÉS)

Le groupe Covéa est informé des modalités de prise en compte de l'ESG par Covéa Finance à travers plusieurs canaux. Les premiers d'entre eux sont le comité de surveillance et le comité de coordination financière (CCF) qui réunit, pour le premier, les administrateurs et les membres du comité de direction de Covéa Finance, ainsi que pour le second, les principaux responsables de la Direction des Investissements du groupe Covéa.

Covéa Finance a piloté les réunions « *Task Force* Covéa sur le reporting article 173 » conjointement avec le groupe Covéa, dont Covéa Immobilier. Au cours de ces réunions, plusieurs thématiques ont été abordées comme : les évolutions réglementaires, le pilotage de la production des rapports ESG, l'étude d'un échantillon représentatif de rapports ESG (publiés en réponse à l'Art. 173-VI), le retour d'information sur les groupes de travail de place etc. Pour plus d'information sur la « *Task Force* » voire [partie 1.2.31 « La gouvernance »](#).

Covéa Finance intervient aussi, de façon régulière, au sein des instances du groupe Covéa, comme le comité RSE, pour présenter l'état d'avancement des sujets ESG en tant que contributeur métier sur le volet extra-financier des placements du Groupe.

Dans ce cadre, Covéa Finance a également été l'un des contributeurs aux déclarations de performance extra-financière (DPEF) des trois marques du groupe Covéa, MAAF, MMA et GMF. Ces déclarations remplacent l'ancien « rapport RSE », en application de la directive européenne relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (directive 2014/95/UE).

### 1.2.5.3 VIS-À-VIS DES AUTRES CLIENTS (OPC OUVERTS)

En lien avec ses objectifs triennaux 2017-2019, Covéa Finance a accentué ses actions commerciales au sein des réseaux vie MAAF, MMA et GMF, ainsi qu'avec des clients hors Groupe. Dans ce contexte, l'équipe ESG réalise, aux côtés des équipes de commercialisation, un effort de pédagogie sur les enjeux ESG et de promotion de la gamme de fonds à thématique environnementale. Ces efforts seront poursuivis dans le cadre du plan 2020-2025 dénommé « Ambition 2025 ». Pour plus d'informations sur cette gamme de fonds, cf. partie [2.1.1.6 – Développement de produits et actifs directement liés à l'ESG](#).

## 1.2.6 Ressources et moyens

### 1.2.6.1 POSITIONNEMENT DE L'ESG DANS L'ENTREPRISE

Covéa Finance a fait le choix de développer sa propre méthodologie d'analyse ESG pour répondre à ses besoins spécifiques. À ce titre :

- la prise en compte de l'ESG dans le processus d'investissement est inscrite dans les objectifs pluriannuels d'entreprise élaborés courant 2019 et dénommés « Ambition 2026 » ;
- l'ESG est inclus dans la chaîne de valeur de Covéa Finance ;
- une équipe d'analystes ESG, pilotée directement par un membre du comité de direction de Covéa Finance, a été créée en 2016 et est, depuis 2019, rattachée aux équipes de recherche. Les moyens humains y ont été renforcés.

### 1.2.6.2 MOYENS HUMAINS

L'équipe ESG, pilotée directement par un membre du comité de direction de Covéa Finance, a été créée en 2016. Elle comprend aujourd'hui quatre analystes ESG dédiés à l'appréciation des critères de performance extra-financière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. Ces moyens humains renforcés permettent à Covéa Finance de réaliser en interne l'ensemble des analyses ESG des émetteurs, ce qui permet de fournir une appréciation poussée et qualitative aux équipes de gestion. Covéa Finance a, en effet, choisi de ne pas être dépendante d'agences de notation extra-financières mais d'internaliser ses analyses, ce qui constitue un élément différenciant par rapport aux autres sociétés de gestion comparables.

### 1.2.6.3 DONNÉES ET PRESTATAIRES

Le sujet des données est devenu, au fil des années, une préoccupation majeure pour les investisseurs qui se doivent de bâtir leur stratégie d'investissement et leurs décisions à partir de données stables et fiables.

Pour Covéa Finance, face à l'afflux de données, les chiffres publiés doivent conserver un sens et une approche progressive dans l'utilisation des données externes est privilégiée, afin de permettre une appropriation du sujet en interne.

Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne.

Prestataires	Données fournies	Expertise
ISS	Recommandations de vote et analyse	Analyse des résolutions présentées en Assemblée Générale (AG) au regard des exigences formulées par Covéa Finance dans sa politique de vote
ISS ESG	Données sectorielles	Identification des émetteurs selon les secteurs listés dans la politique d'exclusion
London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings)	Indicateurs climat (émetteurs souverains et privés)	Expertise climat
CDP (ex-Carbon Disclosure Project)	Réponse des émetteurs aux questionnaires « Carbon », « Water » et « Forest »	Expertise environnementale
Urgewald	Liste des 120 développeurs / Global Coal Exit List (GCEL)	Expertise charbon

En supplément des prestataires susmentionnés, Covéa Finance a fait le choix, fin 2019, de se doter d'un prestataire spécialisé sur les controverses ESG. Cela permettra à l'équipe ESG de suivre, de façon plus systématique et sur un périmètre étendu, les controverses relatives au portefeuille d'actifs géré par Covéa Finance et à son univers d'investissement.

#### 1.2.6.4 DÉPLOIEMENT D'UN OUTIL INTERNE

Afin de centraliser et de faciliter l'accès aux données ainsi qu'à l'ensemble de la recherche ESG, Covéa Finance a œuvré

au développement d'un outil propriétaire qui a été déployé progressivement en fin d'année 2018 et début d'année 2019 auprès, notamment, des équipes de gestion et de recherche. Cet outil permet, entre autres, aux utilisateurs de calculer l'intensité CO<sub>2</sub> de leurs portefeuilles, ou encore de centraliser les appréciations formulées par les analystes ESG sur les émetteurs privés (*cf.* [partie 2.1.1.1 sur la méthode d'appréciation](#)).

Cet outil fera l'objet d'évolutions en 2020 pour y intégrer de nouvelles fonctionnalités, notamment l'appréciation des émetteurs souverains.

## 1.3 Immobilier

### 1.3.1 Présentation de Covéa Immobilier

Covéa Immobilier, filiale en charge de la gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement immobilier.

Rattaché à la Direction Générale Investissements de Covéa, Covéa Immobilier est un acteur de référence qui gère des actifs de qualité, dispose de la capacité d'intervenir significativement sur le marché et couvre les activités de placement et d'exploitation.

Son approche repose sur trois piliers :

- un pilier économique, en mutualisant notamment les achats et les moyens pour l'ensemble des entités du Groupe;

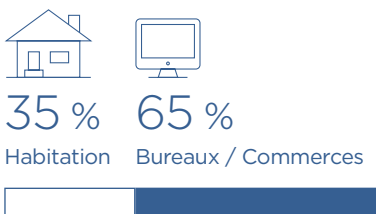
- un pilier opérationnel, en mobilisant plus largement des expertises spécifiques;
- un pilier stratégique, en étant en capacité de s'intéresser à des opérations immobilières de grande taille.

Covéa Immobilier gère et commercialise un parc significatif de 211 immeubles de bureaux ou de logements d'une surface de 656 000 m<sup>2</sup>, valorisé au 31 décembre 2019 pour un montant de 5 550 millions d'euros. Ces immeubles sont régulièrement entretenus et maintenus au niveau des attentes du marché.

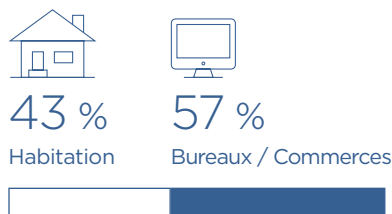
Le patrimoine de placement de Covéa est localisé à 99 % à Paris et en région parisienne, le reste étant situé en province. Le parc immobilier est valorisé à 65 % avec des immeubles tertiaires et à 35 % avec des immeubles résidentiels.

## IMMOBILIER DE PLACEMENT

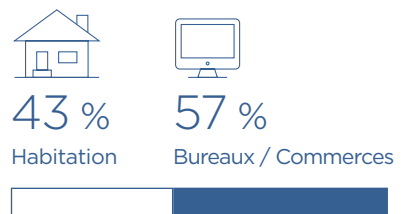
### TOTAL



### BANLIEUE 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes



### PROVINCE



Périphérie La Défense /  
Neuilly / Levallois



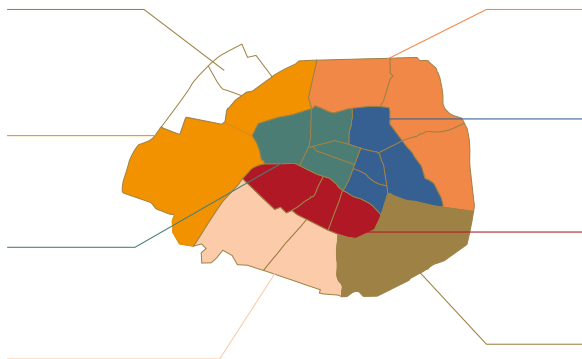
Paris Centre Ouest



Paris QCA



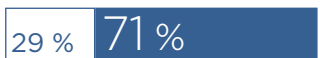
Paris 14 / 15<sup>e</sup>



Habitations Bureaux-commerces



Paris 18 / 19 / 20<sup>e</sup>



Paris 3 / 4 / 10 / 11<sup>e</sup>



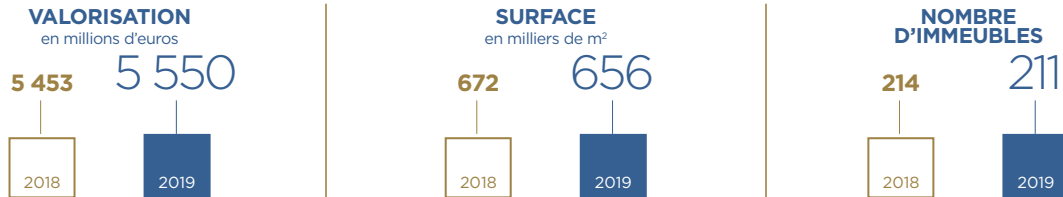
Paris 5 / 6 / 7<sup>e</sup>



Paris 12 / 13<sup>e</sup>

## Chiffres-clés 2019

### PATRIMOINE IMMEUBLES DE PLACEMENT



### Loyers quittanc s en millions d'euros

		Bureaux / Commerces	Habitation	Total
2019	Paris	128	56	184
	Banlieue	18	17	35
	Province	2	1	3
<b>Total</b>		<b>148</b>	<b>74</b>	<b>222</b>
2018	Paris	97	56	153
	Banlieue	19	16	35
	Province	2	1	3
<b>Total</b>		<b>118</b>	<b>73</b>	<b>191</b>

## 1.3.2 D marche ESG de Cov a Immobilier

Cov a Immobilier est un centre de comp tences dot  d' quipes performantes unissant leurs forces pour concevoir, investir, g rer et r novier le patrimoine immobilier de placement et d'exploitation du groupe Cov a.

Investi dans le respect des normes environnementales et attentif aux  volutions soci tales, Cov a Immobilier s'adapte de fa on continue et s'engage concr tement en mati re d'immobilier « vert et vertueux » en d finissant les objectifs et les plans d'actions qui en d coulent.

L'immobilier est en effet au c ur du sujet environnemental, avec pour th matiques centrales : le bien- tre des occupants, l'efficacit   nerg tique, le changement climatique, la protection de la biodiversit  et la gestion mesur e des ressources.

Dans ce contexte et au quotidien, Cov a Immobilier prouve sa capacit    innover, proposer et g rer des biens de fa on durable et responsable.

### 1.3.2.1 LA GOUVERNANCE AU SEIN DE COV A IMMOBILIER

L'ann e 2019 a fait l'objet d'un suivi et reporting du plan d'actions d coulant de notre politique de d veloppement durable. Celle-ci est int gr e au pilotage de l'activit  de la structure au travers des processus d'investissement, de la conduite des programmes immobiliers, de l'exploitation des immeubles et de la gestion des relations avec nos partenaires.

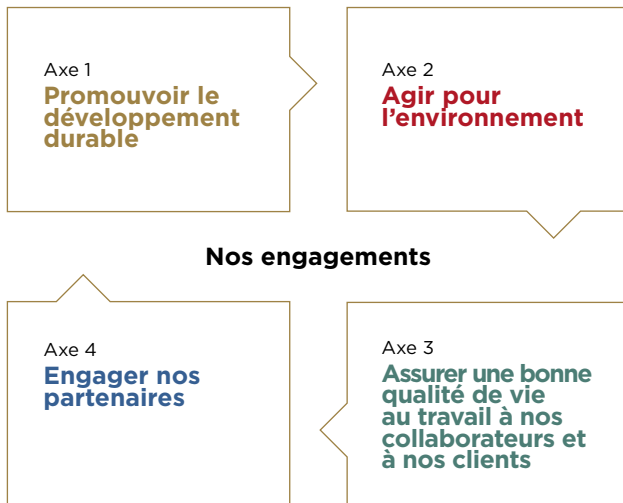
Dans ce cadre, la Direction de Cov a Immobilier d sire :

- v hiculer la d marche d veloppement durable comme un axe de diff renciation majeur;
- impulser et structurer la d marche d veloppement durable pour l'inscrire au c ur de son activit ;
- nourrir un dialogue fructueux avec les parties prenantes.

Signe fort de la coh rence entre la volont  exprim e et les moyens mis en  uvre, le Comit  de Direction est l'instance d cisionnelle de la strat gie de d veloppement durable de Cov a Immobilier : engagements, objectifs et actions.

Ainsi, un point « D veloppement durable » semestriel est tenu pour examiner l'avancement et le bon d roulement des diff rents plans d'actions vers les objectifs fix s.

## Les 4 axes stratégiques issus des engagements ESG de Covéa Immobilier



### 1.3.2.2 LES GRANDS PRINCIPES

Deux grands principes articulent la démarche de Covéa Immobilier :

#### • Une politique ESG ciblée et pérenne

La politique ESG est naturellement inscrite dans la culture et l'ADN des marques et filiales de Covéa. Covéa Immobilier s'est donc engagée dans une démarche volontariste et ambitieuse d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de ses parcs de placement et d'exploitation au travers d'actions concrètes et pragmatiques.

La préservation de la valeur des immeubles sur le long terme, notre responsabilité sociétale d'entreprise et une bonne gestion des investissements nous conduisent à accorder à la politique de développement durable une place significative dans les métiers de l'immobilier de placement.

#### • L'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement

Le Comité de pilotage Immeuble au sein de Covéa Immobilier se réunit toutes les six semaines afin d'étudier les opportunités du marché ou de son parc immobilier et de valider les restructurations d'immeubles. Ainsi, les aspects environnementaux sont étudiés à l'occasion des décisions d'arbitrage, d'acquisition ou de restructuration des immeubles.

Covéa Immobilier étudie systématiquement l'obtention d'une certification environnementale (NF, HQE, BREEAM et/ou LEED) pour tout projet de construction ou de restructuration lourde d'immeuble de placement.

## 1.3.3 Politique et engagements

### 1.3.3.1 LA POLITIQUE

La politique de développement durable mise en œuvre par Covéa Immobilier contribue au projet ESG global mis en place au sein des différentes entités de Covéa qui sont concernées par ce sujet, et s'intègre aussi dans la politique RSE définie au niveau du Groupe.

Elle est transverse aux Directions de Placement et d'Exploitation de Covéa Immobilier et a été construite en quatre phases :

- comprendre les enjeux développement durable dans le secteur de l'immobilier ;
- évaluer les impacts de nos activités en termes de développement durable ;
- co-construire, partager les expertises, développer des dynamiques ;
- déployer la feuille de route avec quatre axes stratégiques : Promouvoir, Agir, Assurer, Engager.

Cette politique décrit les grands principes de Covéa Immobilier. Elle a vocation à se renforcer progressivement, notamment en y intégrant les orientations légales et réglementaires telles que le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Elle est déclinée de façon opérationnelle dans des documents d'application internes élaborés à destination des collaborateurs, qui font également l'objet d'actions de sensibilisation. Ces documents viennent préciser de manière concrète des cas d'application.

### 1.3.3.2 LES ENGAGEMENTS

Les engagements de Covéa Immobilier consistent à :

- sélectionner des actifs qui génèrent de la valeur pour Covéa comme pour ses futurs locataires en tenant compte de leurs qualités intrinsèques et du potentiel environnemental, sanitaire et social (localisation, accessibilité, intégration aux territoires...);
- proposer à nos futurs locataires des espaces de travail permettant de garantir un confort de vie au travail et développer leur efficacité productive ;
- valoriser notre patrimoine et proposer des immeubles innovants et performants pour accroître leur attractivité ;
- impliquer nos clients en inscrivant des clauses environnementales dans nos baux et en les animant régulièrement ;
- cibler l'efficacité énergétique dans nos projets de restructuration ;
- protéger notre planète en construisant et en rénovant des bâtiments par le prisme environnemental (efficacité énergétique, émission de CO<sub>2</sub>, gestion des ressources et recyclage des déchets) ;
- protéger la biodiversité et la gestion mesurée des ressources ;
- poursuivre notre démarche d'amélioration de certification de nos immeubles.





## Méthodologie et résultats



<b>2.1</b>	<b>Valeurs mobilières</b>	<b>26</b>
2.1.1	Méthodologie	26
2.1.1.1	Principes d'analyse ESG	26
	2.1.1.2 Politique de vote	28
	2.1.1.3 Dialogue actionnarial	29
	2.1.1.4 Mise en œuvre de la politique d'exclusion	29
	2.1.1.5 Contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique	30
	2.1.1.6 Développement de produits liés à l'ESG	30
2.1.2	Résultats	31
	2.1.2.1 Analyse ESG	31
	2.1.2.2 Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique	31
	2.1.2.3 Produits thématiques ESG, ISR et obligations vertes au 31 décembre 2019	36
	2.1.2.4 Mise en œuvre du dialogue actionnarial	36
	2.1.2.5 Exercice du droit de vote	38
	2.1.2.6 Synthèse des rapports ESG des fonds ouverts	38
<b>2.2</b>	<b>Immobilier</b>	<b>40</b>
2.2.1	Méthodologie	40
	2.2.1.1 Principe d'analyse ESG	40
	2.2.1.2 Informations utilisées pour l'analyse	40
	2.2.1.3 Contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique	40
	2.2.1.4 Adhésion à une charte, code, initiative ou obtention d'un label en lien avec la prise en compte des critères ESG	40
2.2.2	Résultats	40
	2.2.2.1 Audit et instrumentation des bâtiments	40
	2.2.2.2 Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique	40
	2.2.2.3 Investissement et aspect sociétal/social	41

# 2.

## 2.1 Valeurs mobilières

L'année 2019 a été synonyme pour Covéa Finance de déploiement et d'intégration toujours plus poussée de sa démarche ESG. L'équipe d'analystes ESG a poursuivi ses travaux afin de continuer à intégrer l'ESG au sein de l'ensemble des processus d'investissement et d'affiner ses méthodes d'analyse

et de notation. L'équipe s'est aussi chargée de réviser sa politique d'exclusion, de renforcer le dialogue avec les équipes de gestion *via* l'outil ESG et la participation aux comités de gestion, et enfin d'élargir le périmètre couvert par ses travaux.

### 2.1.1 Méthodologie

#### 2.1.1.1 PRINCIPE D'ANALYSE ESG

##### Appréciations ESG internes

Dans le cadre de sa démarche ESG, Covéa Finance a défini deux méthodologies internes d'appréciation des émetteurs portant sur les émetteurs souverains d'une part, et sur les émetteurs privés d'autre part.

**Sur le périmètre des émetteurs souverains (représentant 57 % des encours totaux au 31 décembre 2019)**, les appréciations

des analystes ESG sont essentiellement alimentées à partir de bases de données publiques (données de la Banque Mondiale, Nations Unies, OCDE etc.).

Une appréciation (Satisfaisant/Vert, Moyen/Orange, Insuffisant/Rouge) est attribuée par pays pour chaque pilier (Environnement, Social et Gouvernance dont Droits humains).

Chaque pilier E, S et G est apprécié en fonction de l'appréciation des critères, qui sont eux-mêmes déterminés sur la base d'indicateurs :



Au cours de la mise à jour 2019 du modèle souverain, sur la base des données disponibles les plus récentes (65 % des indicateurs mis à jour), 54 pays ont été étudiés (contre 51 en 2018) couvrant

100 % des obligations souveraines en portefeuille. Plusieurs ajustements méthodologiques ont également eu lieu permettant à l'ensemble du modèle de gagner en maturité.

### Résultats en 2019

Les résultats obtenus en 2019 ont été croisés avec les obligations souveraines gérées par Covéa Finance (États/quasi-États) au 28 juin 2019. Cela a permis à Covéa Finance d'évaluer les risques extra-financiers auxquels le portefeuille est exposé par pays :

- Covéa Finance n'est pas exposé en obligations souveraines aux pays présentant des performances insuffisantes sur les trois piliers E, S et G, comme la Chine ou l'Arabie Saoudite. Le seul pays montrant une performance globale insuffisante, auquel le portefeuille de Covéa Finance est exposé, est le Mexique à hau-

teur de 16,5 M€, dont les encours détenus sont cependant en baisse de 52 % au cours du premier semestre 2019.

- Dans l'ensemble, le portefeuille d'actifs géré par Covéa Finance obtient des résultats au-dessus de la moyenne mondiale ainsi que la moyenne de chaque zone géographique, principalement du fait de son exposition à la France (76 % des encours souverains exposés à ce pays qui est noté positivement sur les trois piliers).

**Sur le périmètre des émetteurs privés (représentant 21 % des encours totaux au 31 décembre 2019), les fiches d'analyse produites par les analystes ESG reposent essentiellement sur :**

- l'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE, rapport Climat, site internet...);
- les données relatives au climat et à la transition énergétique fournies par notre prestataire London Stock Exchange group;
- les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial;
- une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex : controverses, tendances, pratiques...);
- tous rapports publiés par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG).

Pour chaque pilier, « Environnement », « Social » et « Gouvernance », Covéa Finance a déterminé des critères, eux-mêmes subdivisés en indicateurs, qu'elle considère comme des fondamentaux communs à tous les émetteurs privés. Pour chacun de ces indicateurs et critères, une appréciation est établie :

- positive : va au-delà des attentes de Covéa Finance;
- neutre : est en ligne avec les attentes de Covéa Finance;
- négative : présente un certain retard au regard des attentes de Covéa Finance.

La consolidation de ces appréciations par indicateurs puis par critères permet d'obtenir une appréciation positive, neutre ou négative pour chacun des trois piliers E, S et G. À ce stade, Covéa Finance a choisi de ne pas consolider les résultats ainsi obtenus en une appréciation unique (qui supposerait d'effectuer une moyenne des trois piliers) qui semble plus difficilement exploitable et interprétable. La dégradation soudaine d'une appréciation peut déclencher l'envoi d'une alerte à la gestion, et éventuellement faire l'objet d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.

Au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

Pilier	Exemples de critères par type d'émetteurs	
	Émetteurs privés	Émetteurs Souverains
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions GES (Gaz à Effet de Serre)</li> <li>• Production/ traitement des déchets</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mix énergétique</li> <li>• Eau – stress hydrique</li> <li>• Déforestation</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parité F/H</li> <li>• Rétention des talents</li> <li>• Critères ESG dans la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de travail</li> <li>• Santé</li> <li>• Éducation / formation</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence des politiques et rapports de rémunération</li> <li>• Séparation des pouvoirs</li> <li>• Indépendance du Conseil</li> <li>• Durée des mandats</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corruption</li> <li>• Liberté et démocratie</li> <li>• Criminalité et Sécurité</li> <li>• Fiscalité</li> <li>• ...</li> </ul>

En complément de ces critères génériques, les analystes ESG étudient des critères spécifiques eu égard au secteur d'activité et à la zone géographique de l'émetteur. La grille d'analyse sectorielle développée en interne permet d'identifier facilement les enjeux matériels en fonction des secteurs d'activité.

L'ensemble de ces éléments sont synthétisés dans des fiches d'analyse ESG (émetteur par émetteur) à destination des équipes de Gestion et de Recherche micro et macro-économique.

Pilier	Exemples de critères d'analyse par secteur	
	Secteur de l'Énergie	Secteur des Soins de santé
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions de GES</li> <li>• Qualité de l'air</li> <li>• Impact de l'activité sur la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'énergie</li> <li>• Gestion des déchets notamment médicamenteux</li> <li>• Impact environnemental des produits</li> </ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation avec les communautés locales</li> <li>• Relations avec les employés</li> <li>• Santé/sécurité des employés</li> <li>• Capacité d'innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité des médicaments et gestion des brevets</li> <li>• Transparence dans la communication et le marketing</li> <li>• Sécurité des produits</li> <li>• Gestion de la chaîne d'approvisionnement</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corruption</li> <li>• Influence du cadre réglementaire et politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éthique des affaires</li> <li>• Influence du cadre réglementaire et politique</li> <li>• Respect du droit de la concurrence</li> </ul>

**Sur le périmètre des OPC (représentant 17 % des encours totaux au 31 décembre 2019)**, il a été intégré en 2019 au périmètre des actifs éligibles à une analyse ESG, suite à la finalisation de l'intégration de critères ESG au sein des questionnaires SGP.

**Pour les OPC externes (représentant 6 % des encours au 31 décembre 2019)**, l'exercice de transparençation (reconstitution ligne à ligne des fonds détenus dans un portefeuille) est techniquement non réalisable. C'est pourquoi l'équipe de multi-gestion intègre l'ESG non pas par le biais de fiches d'analyse ESG mais au travers de deux questionnaires (SGP et fonds) envoyés aux SGP externes.

**Pour les OPC internes (représentant 11 % des encours au 31 décembre 2019)** gérés par Covéa Finance, une analyse ESG est réalisée à double titre : au travers du même questionnaire SGP que pour les sociétés de gestion externes, qui intègrent des critères ESG et reflètent la robustesse de la démarche ESG de Covéa Finance organisée autour de grands principes (cf. partie [1.2.3.2 – Les grands principes](#)) et politiques (cf. partie [1.2.4 – Les politiques et engagements](#)), mais aussi et surtout au travers de la transparençation qui permet de remonter au ligne à ligne la composition de chaque fonds et donc de réaliser des analyses ESG au niveau des émetteurs.

### Principales évolutions 2019

Au cours de l'exercice 2018, les **grilles d'appréciation** ont fait l'objet d'une révision. Le projet de refonte de la grille d'appréciation des émetteurs privés, initié en 2018, a été finalisé au cours de l'année 2019. Il s'agit d'un outil d'analyse permettant d'identifier les enjeux majeurs de chacun des secteurs. Chaque étude extra-financière d'un émetteur privé prend systématiquement en compte les critères identifiés par cette grille.

Une réflexion a également été lancée en 2019 pour la sélection d'un prestataire externe qui permettrait de suivre de manière plus précise, systématique et exhaustive les controverses liées aux émetteurs privés.

Au-delà de la grille d'appréciation des émetteurs privés, la **fiche d'analyse** a également évolué afin de mieux intégrer la performance carbone de l'émetteur. Le nouveau format de fiche d'analyse inclut également de nouveaux éléments sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ce choix d'intégrer systématiquement les contributions (positives ou négatives) aux ODD dans l'ensemble de ses analyses, y compris celles portant sur les émetteurs souverains, fait écho à la tendance de fond confirmée lors des rencontres avec les émetteurs, qui explicitent de plus en plus clairement leur contribution aux ODD.

Il convient enfin de noter que les canaux de communication de la recherche ESG ont également évolué : le déploiement de l'outil ESG propriétaire permet un accès simplifié des utilisateurs (notamment des équipes de gestion et de recherche) aux

appréciations ESG ; la participation des analystes ESG aux comités de gestion où s'incarne la collégialité de l'entreprise facilite également le partage d'informations sur l'ESG.

Enfin, notons également que le périmètre couvert par une appréciation ESG est progressivement élargi à de nouvelles catégories d'actifs. C'est le cas, en 2019, des OPC (Organismes de Placements Collectifs) internes et externes comme décrits ci-dessus.

### Focus sur les catégories d'actifs non-éligibles à une analyse ESG :

Comme présenté en partie « [Périmètre ESG : de quoi parle-t-on ?](#) », environ 4 % des actifs gérés par Covéa Finance ne sont pas éligibles à une analyse ESG.

- **Monétaires (2,8 % des encours)** : Compte-tenu de leur horizon de détention court, les titres monétaires ne sont pas, à ce jour, inclus dans le périmètre éligible à une analyse ESG. Toutefois, l'équipe ESG réalise régulièrement des analyses sur les volets Gouvernance et controverses pour les émetteurs de titres monétaires présentant des risques. En 2019, 59 analyses ont été réalisées sur cette classe d'actifs à la suite desquels 7 émetteurs (i.e. 12 % des émetteurs analysés) ont été considérés comme non-investissables. Cette pratique s'inscrit dans le cadre des récentes évolutions réglementaires (Règlement 2017/1131 du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires).
- **Supranational (1 % des encours)** : Les émetteurs supranationaux sont des structures qui, par nature, dépassent les limites des États. Il s'agit par exemple de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ou encore la Société Européenne pour le Financement de Matériel Ferroviaire (Eurofima). Le caractère transnational de ces émetteurs rend impossible l'analyse ESG telle que réalisée pour les émetteurs souverains ; à ce titre, ils ne sont pas inclus au périmètre éligible à une analyse ESG.
- **Liquidités (0,6 % des encours)** : Les liquidités, qu'il s'agisse de dollars américains, de livres sterling ou d'euros, sont des moyens de paiement, ce qui rend non pertinente leur analyse.
- **Future et change à terme (0,01 % des encours)** : La particularité de ces actifs rend leur analyse ESG non pertinente.

### 2.1.1.2 POLITIQUE DE VOTE

Posséder une action donne généralement le droit à l'actionnaire de s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. L'objectif de l'Assemblée Générale (AG) est de permettre un dialogue entre les actionnaires et le management. Ainsi, l'AG représente le cadre

privilegié et prévu par la loi de l'engagement et de la démocratie actionnariale.

Les résolutions présentées par les sociétés relèvent le plus souvent d'aspects en lien avec la gouvernance, comme la politique de rémunération des dirigeants ou la nomination des membres du CA. Covéa Finance exerce le droit de vote de ses clients en application de sa politique de vote. Ce document est accessible sur son site internet et fait l'objet d'une révision annuelle.

### Focus sur la dématérialisation du vote aux Assemblées Générales :

Les analystes ESG sont responsables de l'exercice des droits de vote associés aux détentions en actions de Covéa Finance. Ceux-ci ne peuvent pas toujours se déplacer en Assemblée Générale des entreprises concernées pour voter : c'est pourquoi la société a recours au vote dématérialisé via une plateforme internet. Cette opération a été menée en 2019 conjointement avec notre prestataire spécialisé dans le vote, les déposataires et l'équipe du *Middle-Office* de Covéa Finance. La dématérialisation permet de gagner en efficacité tout en réduisant le risque d'incident.

#### 2.1.1.3 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d'une meilleure gouvernance, de pratiques sociales et environnementales plus responsables et d'une transparence accrue.

Covéa Finance a rencontré, à ce titre, 58 entreprises en 2019 et orienté sa démarche d'engagement prioritairement avec les entreprises considérées comme « cœur », c'est-à-dire constituant la base de nos investissements de long terme, et vers les entreprises susceptibles d'être incluses dans les fonds à thématique environnementale ainsi que les fonds labélisés ISR. Covéa Finance distingue les dialogues ayant lieu en amont des Assemblées Générales des entreprises qui se focalisent sur des aspects de gouvernance, de ceux prenant place tout au long de l'année et dont les thématiques s'articulent autour des trois piliers.

D'autre part, un « Plaidoyer ESG » a été rédigé, courant 2019, à destination des émetteurs rencontrés par les analystes ESG dans le cadre de dialogues actionnariaux. Ce document présente la démarche ESG de Covéa Finance, les différentes politiques ainsi qu'une liste d'indicateurs sur les piliers E, S et G utilisés lors des analyses des émetteurs privés. Cela a pour objectif d'inciter les émetteurs, notamment les plus petites capitalisations boursières, à une meilleure prise en compte des enjeux extra-financiers et à une plus grande transparence.

L'ensemble de ces dialogues reposent sur une analyse de la performance sociale, environnementale et de gouvernance des entreprises, de leur conformité aux réglementations en vigueur

ou à venir et permettent, *in fine*, de définir les opportunités, les axes de développement et les risques qui gravitent autour d'un émetteur. Les réponses fournies par les entreprises lors de ces dialogues sont ensuite intégrées à l'analyse ESG d'un émetteur et contribuent à son appréciation.

#### 2.1.1.4 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION

La politique d'exclusion de Covéa Finance est publiée sur son site internet. Elle fait l'objet d'une révision annuelle. En 2019, la politique d'exclusion a été revue à la mi-année pour y inclure le charbon thermique (voir encadré ci-dessous).

Afin de garantir l'application de cette politique, Covéa Finance s'appuie sur un mode opératoire solide qui repose sur :

- l'identification des entreprises exposées à l'un des secteurs exclus avec le recours à un prestataire spécialisé;
- le blocage des ordres d'achat sur les éventuels titres concernés dans son Système d'Information;
- un contrôle périodique des portefeuilles et une révision trimestrielle de la liste des titres exclus.

De manière plus générale, Covéa Finance privilégie le dialogue actionnarial avec les entreprises, plutôt que l'exclusion, comme axe de promotion de pratiques plus responsables dans une démarche constructive d'accompagnement.

### Focus sur l'exclusion du charbon

Covéa Finance s'engage, conformément à sa Politique d'exclusion mise à jour le 27 juin 2019, à exclure en lien avec le charbon :

1. Les énergéticiens dont plus de 30 % de la production d'électricité est générée à partir de charbon thermique, à l'exception de ceux qui ont pris des engagements clairs de réduction de cette part en-dessous de ce seuil à horizon 2025. Pour ces derniers, Covéa Finance vérifiera, dans le cadre d'un dialogue actionnarial, la réduction effective de la part du charbon dans l'électricité produite au moins une fois par an.
2. Les entreprises tirant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires du charbon (thermique comme métallurgique).
3. Les 120 entreprises identifiées comme les plus actives en termes de développement de nouvelles centrales à charbon (liste nommée « *Coal Plant Developers* », publiée par l'ONG allemande Urgewald et accessible ici : <https://coalexit.org/index.php/database>).

NB : Pour ses expositions obligataires, Covéa Finance cessera tout nouvel investissement dans les entreprises susmentionnées, et se garde le droit de conserver les titres déjà investis jusqu'à maturité (avec une échéance maximale à 2025).

L'année 2019 est une année particulière dans le sens où Covéa Finance a ajouté une mention « charbon » à mi-année (le 27 juin 2019) à sa politique d'exclusion. L'entreprise a donc révisé deux fois sa politique d'exclusion et non une seule fois comme les années antérieures.

Ce besoin de formalisation est issu de la participation et contribution de Covéa Finance aux différents groupes et travaux de place pour lesquels le sujet « charbon » était devenu une priorité en ligne avec les préoccupations politiques sur le sujet.

Covéa Finance a fait le choix d'inscrire les mentions d'exclusion du « charbon » à l'intérieur de la politique d'exclusion existante, et non pas de créer une seconde politique d'exclusion qui aurait été spécifique au charbon.

N'ayant aucune exposition au « charbon » au-delà des seuils fixés au sein de notre politique d'exclusion, qui est alignée sur les pratiques de place, Covéa Finance ne prévoit pas de publier une stratégie de « sortie du charbon », comme préconisée dans la déclaration de place du 2 juillet 2019.

**Point d'attention** : l'exception mentionnée en point n° 1 de la politique d'exclusion qui inclut le charbon (voir encadré ci-dessus) ne s'est matérialisée que pour une entreprise depuis l'application de la politique d'exclusion. Il s'agit d'un énergéticien dont 33 % de la production d'électricité était générée à partir du charbon à fin 2019 mais qui prévoit cependant un désengagement total du charbon d'ici 2023. En accord avec les règles strictes de cette exclusion, Covéa Finance a mené des dialogues actionnaires avec cet énergéticien à deux reprises en 2019 afin de vérifier la trajectoire de réduction du charbon.

### 2.1.1.5 CONTRIBUTION DE COVÉA FINANCE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Soucieuse de contenir l'impact des activités humaines sur l'environnement et les ressources naturelles, Covéa Finance considère que la transition énergétique s'inscrit dans une démarche collective de décarbonation de l'économie en rappelant que l'activité de financement (en fonds propres ou en dette) intervient en parallèle du comportement des consommateurs et de l'activité de production et de services des entreprises qui répondent à cette demande des consommateurs.

Pour Covéa Finance, le meilleur moyen de contribuer à l'objectif de réduction du réchauffement climatique est d'inciter les entreprises dont elle est actionnaire ou potentiellement actionnaire, à réduire leur empreinte environnementale à travers le dialogue actionnaire.

L'intérêt commun des investisseurs et des entreprises est de travailler ensemble afin que cette transition puisse s'opérer

sans rupture qui risquerait d'induire des chocs économiques et des pertes de valeur considérables tant pour les entreprises et leurs salariés que pour les investisseurs et leurs clients. C'est cette approche globale, graduelle et déterminée de l'ESG qui est au cœur de la démarche de Covéa Finance.

En matière environnementale, Covéa Finance a fait le choix, depuis 2016 (cf. détail en partie [2.1.2.2 — Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique](#)) de publier sur la majeure partie de ses actifs une intensité carbone. Cette vision à un instant « T » est complétée par une vision dynamique grâce à la publication d'une trajectoire 2° C pour les émetteurs privés (actions et crédit).

Le choix de l'intensité carbone comme indicateur climat de référence est le résultat final de l'analyse développée par Covéa Finance afin de pouvoir répondre aux deux objectifs climat du décret d'application de l'article 173-VI de la LTECV à savoir :

- la gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition);
- la contribution aux objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

L'intensité carbone est également un outil de suivi en interne, comme indicateur d'évolution de la transition énergétique. Cet indicateur est utilisé dans la grille d'appréciation des émetteurs souverains depuis 2017 et sa pondération a été renforcée dans le cadre de la refonte de cette grille en 2018. Pour les émetteurs privés, cet indicateur est systématiquement suivi pour situer la performance de l'entreprise étudiée par rapport à l'intensité carbone moyenne de ses pairs.

L'intensité carbone s'est également imposée comme un critère de sélection et un indicateur de performance pour certains de nos fonds à thématique environnementale (cf. partie [2.1.2.6 — Synthèse des rapports ESG des fonds ouverts](#)).

### 2.1.1.6 DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET ACTIFS DIRECTEMENT LIÉS À L'ESG

En 2019, Covéa Finance a obtenu le label ISR (Investissement Socialement Responsable) pour son fonds Covéa Flexible ISR, anciennement nommé Covéa Sélectif. L'ambition essentielle du label ISR, soutenue par les pouvoirs publics, est de distinguer des fonds d'investissement investis auprès d'émetteurs dont la stratégie et les pratiques de gestion répondent aux enjeux de développement durable. L'obtention de ce label vient reconnaître officiellement le caractère ISR de ce fonds, impliquant une réduction systématique et contraignante de l'univers d'investissement, et au terme d'un processus d'audit strict effectué par un organisme certificateur indépendant.

Ainsi, Covéa gère à fin 2019 deux fonds détenant ce label :

- **Covéa Flexible ISR**, qui s'adapte aux différentes configurations

de marché et est flexible entre actions et produits de taux ;

- **Covéa Actions Solidaires**, labellisé en 2018, un fonds d'investissement engagé pour soutenir des initiatives sociales et solidaires.

Covéa Finance investit également dans des « obligations vertes », qui constituent un instrument de financement qui prend de l'importance et a développé une méthodologie d'analyse et de suivi de ces instruments au moment de la souscription, puis de manière régulière tous les ans. Par ailleurs, avec l'appui des équipes référentiel et reporting, les équipes ESG et Gestion ont mis en place un reporting trimestriel dédié.

## Les enjeux environnementaux au cœur de notre gamme de fonds Aeris, Aqua, Terra et Solis

Covéa Finance s'est doté, depuis juin 2018, d'une gamme de quatre fonds ouverts à thématique environnementale. Cette gamme traduit notre volonté de fonder nos investissements sur une vision à long terme des enjeux environnementaux, tout en permettant également à nos clients d'y participer de façon ciblée. Cela illustre notre souci de réduire l'impact négatif des activités humaines sur le climat et les ressources naturelles :

- **Covéa Aeris** participe à la décarbonation de l'économie en investissant dans des sociétés dont l'activité émet peu de gaz à effet de serre ou ayant un impact bénéfique sur la qualité de l'air.
- **Covéa Aqua** investit dans des valeurs liées à la thématique de l'eau, de son approvisionnement, à l'optimisation de son utilisation.
- **Covéa Terra** investit dans des sociétés ayant la volonté d'établir des modes de consommation et de production durables, et engagées dans un modèle axé sur l'économie circulaire.
- **Covéa Solis** se concentre sur des sociétés engagées dans la transition énergétique, par le recours à des énergies plus propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore la fourniture de services de mobilité durable.

Les équipes de gestion et d'analystes ESG travaillent conjointement à l'identification d'entreprises éligibles dans chacun de ces quatre fonds. Pour ce faire, une grille de notation a été élaborée afin d'évaluer (2.1.2.2.1) la pertinence des activités avec le thème du fonds d'une part (notation par le gérant), et (2.1.2.2.2) la performance environnementale ainsi que (2.1.2.2.3) le niveau de transparence de l'entreprise dans ses communications d'autre part (notation par l'équipe ESG). À fin 2019, l'intégralité des titres présents en portefeuille a fait l'objet de cette notation conjointe.

Cette grille de notation a été révisée en 2019 afin de la rendre plus systématique, tout en permettant d'adapter les critères en fonction de la taille des sociétés : nos critères initiaux étaient

trop pénalisants pour certaines petites capitalisations, tandis que les nouveaux critères permettent aujourd'hui de laisser leur chance aux PME qui ont un impact environnemental positif, mais qui n'ont pas encore les ressources pour communiquer à ce sujet.

L'équipe d'analystes ESG contribue également à la promotion de ces fonds aux côtés des équipes de commercialisation, afin de sensibiliser notamment les conseillers en gestion de patrimoine aux enjeux environnementaux et aussi plus largement aux enjeux ESG.

## 2.1.2 Résultats

### 2.1.2.1 ANALYSE ESG

Au cours de l'exercice 2019, l'équipe ESG a réalisé des fiches d'analyses ESG pour les principaux émetteurs de titres souverains. Ces appréciations sont par ailleurs plus complètes, grâce à l'intégration de nouveaux indicateurs dans la grille d'appréciation. 54 pays ont ainsi été analysés en 2019 contre 51 en 2018.

Sur le périmètre des émetteurs de titres privés, 86 émetteurs ont été analysés sur l'exercice, dont une vingtaine selon le nouveau format de fiches d'analyse, intégrant une appréciation de la contribution de l'émetteur aux ODD, et une analyse de la performance carbone de l'émetteur par rapport à ses pairs.

### 2.1.2.2 INDICATEURS CLIMAT ET CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

#### 2.1.2.2.1 Principes

Covéa Finance a fait le choix de publier l'intensité carbone de ses portefeuilles d'actifs. L'intensité carbone d'une entreprise en portefeuille (actions ou obligations privées) correspond aux émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et autres gaz à effet de serre de l'entreprise, rapportées à son chiffre d'affaires (CA). Les lignes du portefeuille sont ensuite agrégées en fonction du poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

De façon similaire, on calcule l'intensité carbone d'un État (obligations souveraines) en rapportant les émissions de gaz à effet de serre au Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire la valeur totale de la production de richesse au sein du pays. Pour cette catégorie d'actifs, Covéa Finance considère les émissions de gaz à effet de serres nationales du secteur public et les émissions importées sans soustraire les émissions exportées. Le choix d'une approche conservatrice majorant mécaniquement ces émissions de gaz à effet de serre a été privilégié.



### Formules de l'intensité carbone du chiffre d'affaires et du PIB

	Entreprises	État
	Dont Actions et Obligations privées	Obligations souveraines
<b>Formule</b>	$\sum_n^i \frac{\text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille}}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur } i} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur } i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur } i}$	$\sum_n^i \frac{\text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille}}{\text{PIB de l'émetteur } i} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur } i}{\text{PIB de l'émetteur } i}$
<b>Explication</b>	Émissions de gaz à effet de serre (GES) rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise (tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> par M€ de CA), pondérées par le poids de l'émetteur dans le portefeuille en termes de valorisation.	Émissions de GES territoriales et importées rapportées au PIB (tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> par M€ de PIB). Comprend les émissions domestiques, exportées et les émissions importées.

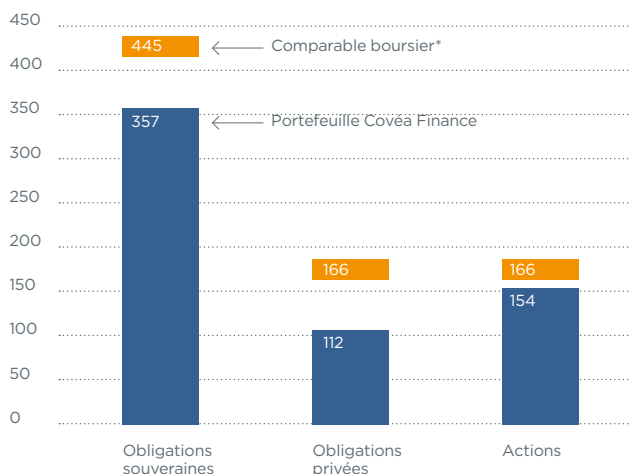
Source : Covéa Finance

#### 2.1.2.2.2 Résultats généraux

Covéa Finance a choisi de publier séparément les résultats des calculs « Entreprises » (poches Actions et Obligations privées) et « Souverains » (poche Obligations souveraines) et non pas un résultat fusionné, car le dénominateur du calcul est différent — il s'agit du chiffre d'affaires pour les Entreprises et du PIB (périmètre courant) pour les obligations souveraines.

#### Intensité carbone par poche d'actifs

(en tonne eq.CO<sub>2</sub>/M€ de CA ou PIB)



Source : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), Covéa Finance

\*Le comparable boursier, tel que fournit par London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), correspond aux membres de l'OCDE pour la poche Obligations souveraines et à des indices boursiers comparables pour les poches Actions et Obligations privées.

Pour plus d'informations sur le périmètre de calcul de l'empreinte carbone, cf. partie 1.2.3.3 — Déploiement et progressivité.

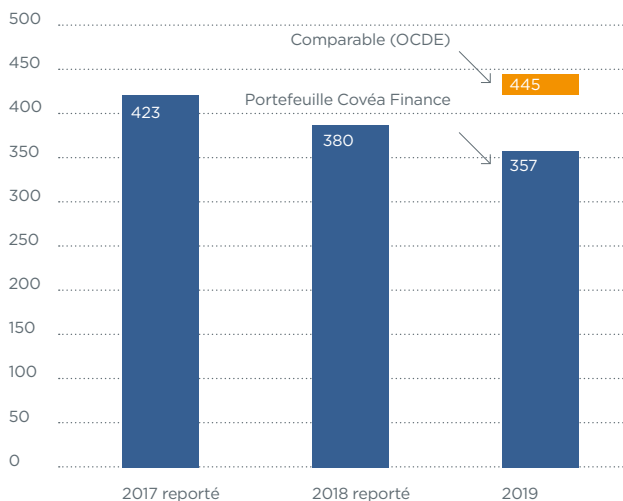
#### 2.1.2.2.3 Résultats pour la poche Obligations souveraines

Le portefeuille global de la classe d'actifs des Obligations souveraines affiche, au 31 décembre 2019, une intensité carbone de 357 tonnes eq.CO<sub>2</sub>/M€ PIB. Cette intensité est en baisse de 6 % comparée à l'intensité carbone 2018 (cf. analyse des variations ci-après).

Ce niveau d'intensité demeure inférieur de 20 % par rapport à la zone OCDE. Cet écart favorable pour le portefeuille de Covéa Finance s'explique principalement par la surexposition du portefeuille aux titres émis par l'État français. En effet, la France est l'un des pays européens dont les émissions de gaz à effet de serre rapportées au PIB sont les plus faibles du fait, notamment, de la prépondérance de l'énergie nucléaire, bas carbone par nature, dans son mix-énergétique.

#### Intensité carbone du PIB de la poche Obligations souveraines

(en tonne eq.CO<sub>2</sub>/M€ PIB; € courants)



Source : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), Covéa Finance

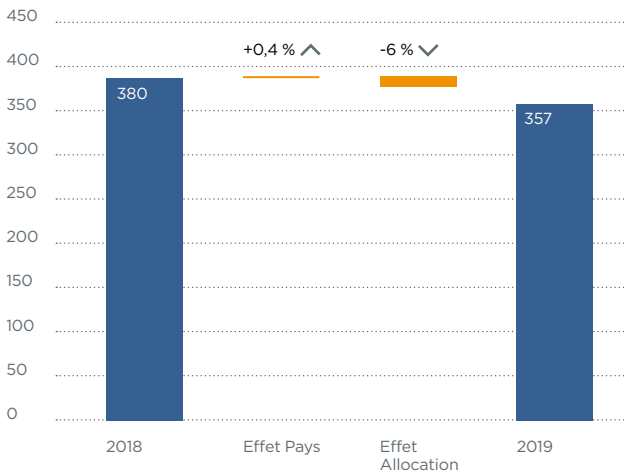
#### Analyse de la variation entre 2018 et 2019

On distingue deux effets pouvant expliquer la variation de l'intensité carbone de la poche Obligations Souveraines :

- **L'effet Allocation** : contribution venant des changements de poids des pays dans le portefeuille en lien avec les décisions d'investissements spécifiques de Covéa Finance;
- **L'effet Pays** : contribution venant des évolutions liées aux pays eux-mêmes (améliorations ou détériorations annuelles des valeurs à poids constants).



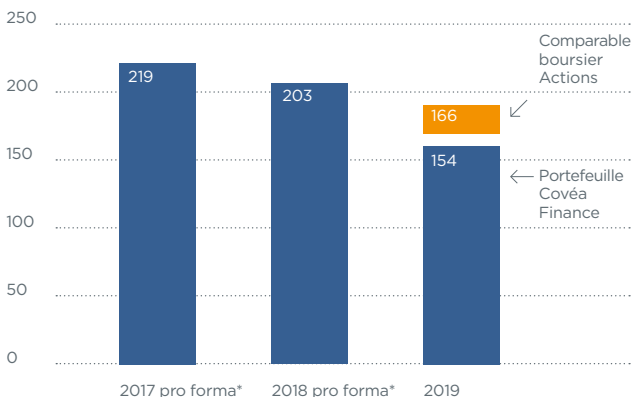
**Analyse de la variation de l'intensité carbone de Covéa Finance entre 2018 et 2019 sur la poche Obligations souveraines**  
(en tonne eq.CO<sub>2</sub>/M€ PIB et %; € courants)



**2.1.2.2.4 Résultats pour la poche Actions**

Le portefeuille global de la classe d'actifs des Actions affiche, au 31 décembre 2019, une intensité carbone de 154 tonnes eq.CO<sub>2</sub>/M€ de chiffre d'affaires. Ce niveau d'intensité est en baisse de 24 % par rapport à son niveau du 31 décembre 2018 (*pro forma*) et inférieur de 7,5 % par rapport au comparable boursier mondial.

**Intensité carbone du chiffre d'affaires de la poche Actions**  
(en tonne eq.CO<sub>2</sub>/M€ de CA)



Source : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), Covéa Finance

\*En 2019, le prestataire London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), a effectué plusieurs changements méthodologiques majeurs (non sollicités par Covéa Finance) qui ont entraîné, entre autres, une baisse du taux de couverture de 3 %. Face à cela, Covéa Finance a fait le choix de recalculer l'intensité de la Poche Actions pour les années 2017 et 2018 sur la base de la composition des portefeuilles de Covéa Finance en 2017 et 2018 et à partir des intensités des émetteurs pour les années 2016 et 2017 (Base de données London Stock Exchange Group 2020). Les intensités historiques sont différentes de celles publiées par Covéa Finance dans les Rapports ESG passés mais la méthodologie est homogène avec celle de 2019.

**Analyse de l'écart avec le comparable**

On distingue deux effets pouvant expliquer l'écart de l'intensité carbone de la poche Actions avec celle du comparable boursier :

- **L'effet d'allocation sectorielle** : écart pouvant être attribué à la différence de composition sectorielle entre le portefeuille de Covéa Finance et le comparable boursier (par exemple, le poids du secteur pétrolier plus ou moins important dans le portefeuille de Covéa Finance);
- **L'effet de sélection (« stock-picking »)** : écart pouvant être attribué aux décisions d'investissements spécifiques de Covéa Finance, une fois que l'allocation sectorielle a été neutralisée (par exemple, au sein du secteur pétrolier, la sélection d'un émetteur plus ou moins carboné dans le portefeuille de Covéa Finance par rapport au comparable boursier).

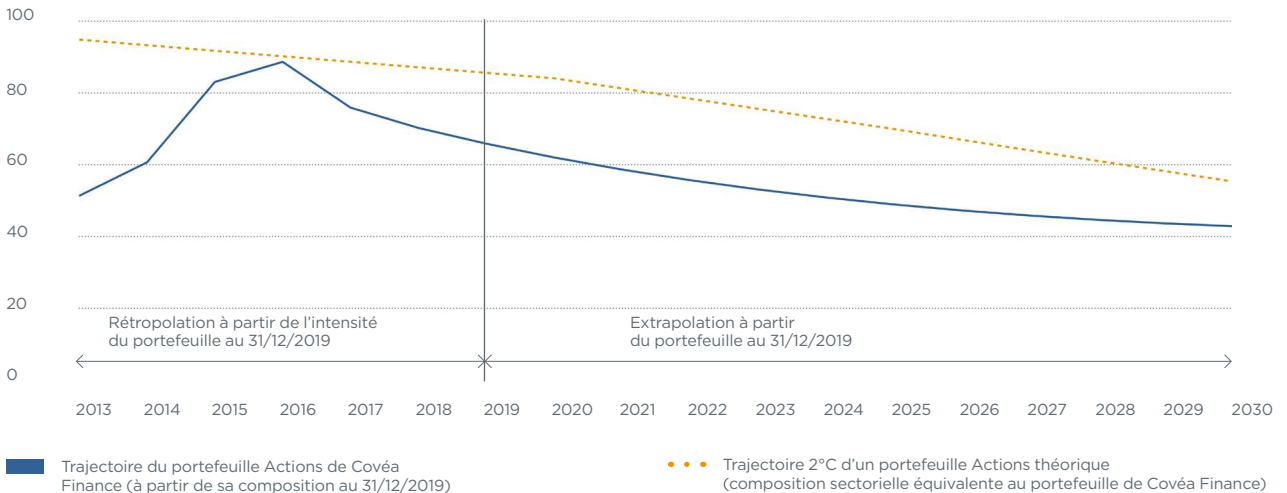
Les décisions d'investissement de Covéa Finance (effet de sélection) au sein des secteurs contribuent à augmenter l'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle du comparable boursier. Cependant, cet effet est largement compensé par un effet d'allocation sectorielle favorable.

**Trajectoire 2°C :**

Suite aux Accords de Paris (premier accord universel juridiquement contraignant en matière de lutte contre le changement climatique) de 2015 (COP21), Covéa Finance a étudié, à titre exploratoire, le positionnement de son portefeuille global par rapport aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Une trajectoire de l'intensité carbone du chiffre d'affaires du portefeuille pour les actifs Actions est présentée ci-dessous. Cette courbe est mise en perspective à travers une trajectoire théorique d'alignement avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2°C à horizon 2100. Pour plus de précision sur les méthodes de calcul de ces trajectoires par le prestataire London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), se référer au lexique du Rapport ESG de Covéa Finance. Covéa Finance ne dispose pas de la trajectoire émetteur par émetteur, mais seulement au niveau du portefeuille.

L'intensité du portefeuille Actions de Covéa Finance est inférieure et décroît, dans le temps, plus vite que la trajectoire extrapolée qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2°C :

### Trajectoire 2°C du portefeuille Actions de Covéa Finance



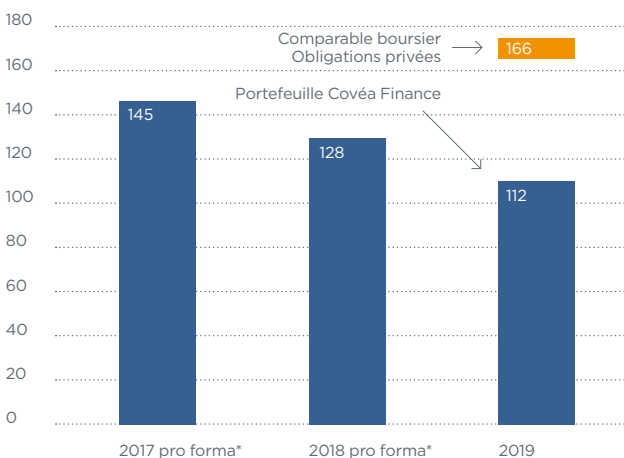
Source : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), Covéa Finance

#### 2.1.2.2.5 Résultats pour la poche Obligations privées

Le portefeuille global de la classe d'actifs des Obligations privées affiche, au 31 décembre 2019, une intensité carbone de 112 tonnes eq.CO<sub>2</sub>/M€ de chiffre d'affaires. Cette intensité est en diminution de 13 % par rapport à son niveau au 31 décembre 2018, et inférieure de 33 % au comparable boursier mondial.

#### Intensité carbone du chiffre d'affaires de la poche Obligations privées

(en tonne eq.CO<sub>2</sub>/M€ CA)



Source : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), Covéa Finance

\* En 2019, le prestataire London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings) a effectué plusieurs changements méthodologiques majeurs (non sollicités par Covéa Finance) qui ont entraîné, entre autres, une baisse du taux de couverture de 3 %. Face à cela, Covéa Finance a fait le choix de recalculer l'intensité de la poche Obligations privées pour les années 2017 et 2018 sur la base de la composition des portefeuilles de Covéa Finance en 2017 et 2018 et à partir des intensités des émetteurs pour les années 2016 et 2017 (base de données London Stock Exchange Group 2020). Les intensités historiques sont différentes de celles publiées par Covéa Finance dans les Rapports ESG passés, mais la méthodologie est homogène avec celle de 2019.

#### Analyse de l'écart avec le comparable

On distingue deux effets pouvant expliquer l'écart de l'intensité carbone de la poche Obligation privées avec celle du comparable :

- l'effet d'allocation sectorielle
- l'effet de sélection (« *stock-picking* »)

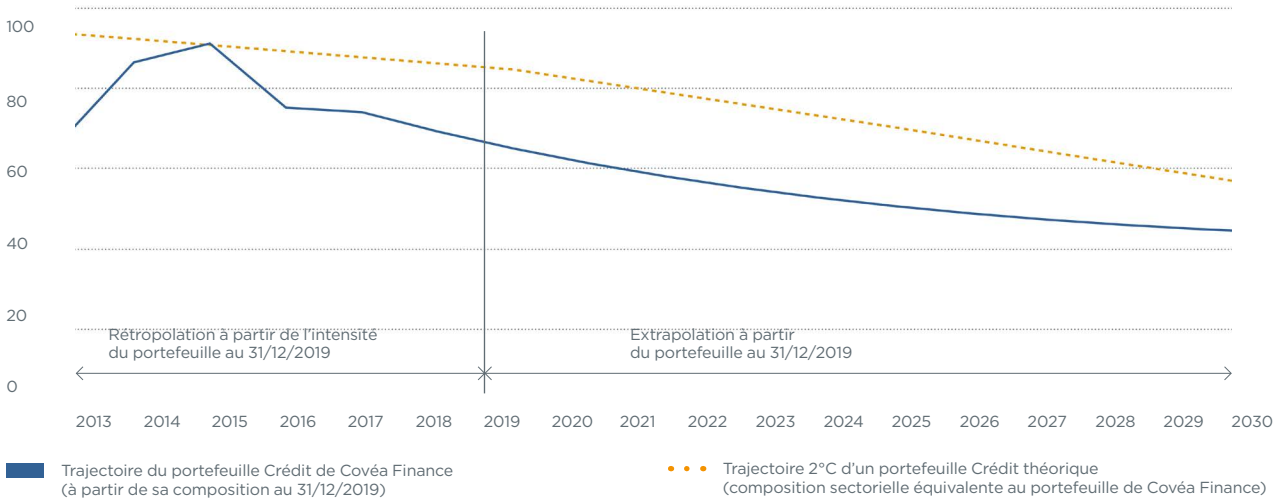
(cf. définitions de ces effets en partie [2.1.2.4- Résultats pour la poche d'Actions — Analyse de l'écart avec le comparable](#))

L'effet d'allocation sectorielle est défavorable pour la poche Obligations privées. Cependant, cet effet est largement compensé par les décisions d'investissement de Covéa Finance (effet de sélection) au sein des secteurs. Cela contribue à augmenter l'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle du comparable boursier.

#### Trajectoire 2°C :

L'intensité du portefeuille Obligations privées de Covéa Finance est inférieure et décroît dans le temps plus vite que la trajectoire extrapolée qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2°C :

### Trajectoire 2°C du portefeuille Obligations privées de Covéa Finance



Source : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), Covéa Finance

### Focus sur les secteurs à forte intensité carbone

**Le contexte de la Taxonomie :** La « taxonomie », ce système de classification des activités considérées comme « vertes », est un pilier central du plan d'action pour la finance durable de la Commission européenne (cf. partie 1.2.2.1 – Principales évolutions de place). Son entrée en application est prévue par étapes à partir de 2021.

Cependant, Covéa Finance a fait le choix de prendre les devants et d'envisager, dès aujourd'hui, les implications sur ses pratiques ESG et la gestion de ses portefeuilles d'actifs, notamment en estimation de l'exposition aux secteurs à forte intensité carbone.

**Estimation de l'exposition aux secteurs à forte intensité carbone :** pour la première fois en 2019 et à titre exploratoire, Covéa Finance publie la part du portefeuille géré exposée aux secteurs à forte intensité carbone.

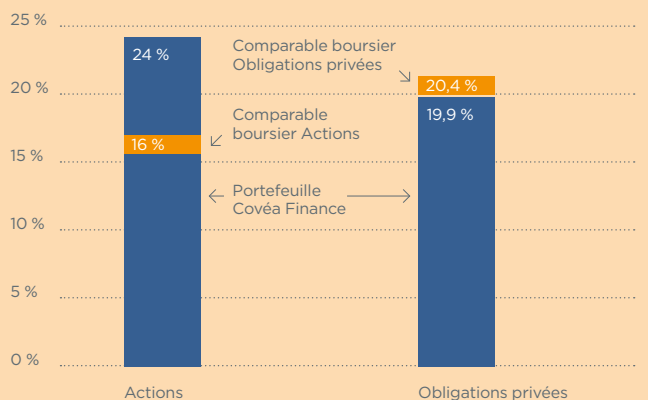
Les secteurs à forte intensité carbone comprennent :

- **le secteur de l'énergie** ainsi que des sous-secteurs tels que la distribution de gaz ou encore les équipements et services pétroliers;
- **le secteur des matériaux** ainsi que des sous-secteurs tels que la chimie spécialisée, les matériaux de construction ou encore les aciéristes;
- **le secteur des transports** ainsi que des sous-secteurs tels que les constructeurs automobiles, le transport maritime ou encore les compagnies aériennes.

Nous avons obtenus les résultats suivants :

- **Actions :** La part de la poche Actions exposée aux secteurs à forte intensité carbone est de 24 %. Elle se trouve à un niveau supérieur de 8,5 % à celle du comparable boursier. Cela s'explique principalement par une surexposition aux secteurs des matériaux et de l'énergie.
- **Obligations privées :** La part de la poche Obligations privées exposée aux secteurs à forte intensité carbone est de 19,9 %. Elle se trouve à un niveau légèrement inférieur à celle du comparable boursier. La surexposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux est compensée par une sous-exposition au secteur des transports.

### Exposition aux secteurs à forte intensité carbone sur les poches Actions et Obligations privées (% des encours)



Source : London Stock Exchange Group (ex-Beyond Ratings), Covéa Finance

### 2.1.2.3 PRODUITS THÉMATIQUES ESG, ISR ET OBLIGATIONS VERTS AU 31 DÉCEMBRE 2019

#### Fonds thématiques et ISR

Fonds à thématique environnementale	Actif net au 29/12/2017	Actif net au 31/12/2018	Actif net au 31/12/2019
Covéa Aeris		47 M€	87 M€
Covéa Aqua	NA*	45 M€	70 M€
Covéa Solis		46 M€	70 M€
Covéa Terra		45 M€	68 M€

Fonds labélisés ISR	Actif net au 29/12/2017	Actif net au 31/12/2018	Actif net au 31/12/2019
Covéa Actions Solidaires	15 M€	19 M€	24 M€
Covéa Flexible ISR	NA**	NA**	116 M€

Autre type d'actifs	Actif net au 29/12/2017	Actif net au 31/12/2018	Actif net au 31/12/2019
Obligations vertes	549 M€	903 M€	1 551 M€
En % des encours totaux	0,6 %	0,9 %	1,5 %

\*Les fonds à thématique environnementale ont été créés en 2018, ce qui explique l'absence d'encours à fin 2017.

\*\*Le fonds Covéa Flexible ISR a été labellisé en mars 2019, ce qui explique l'absence d'encours à fin 2017 et fin 2018.

### 2.1.2.4 MISE EN ŒUVRE DU DIALOGUE ACTIONNARIAL

Les dialogues réalisés par Covéa Finance se divisent en deux catégories : d'une part les dialogues pré-Assemblées Générales (AG), qui traitent uniquement de gouvernance (et

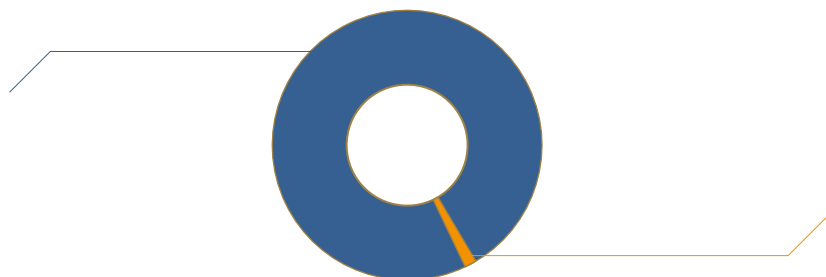
donc du pilier « G ») et sont focalisés sur l'analyse des résolutions à venir. D'autre part, les dialogues ESG transverses, qui traitent équitablement des trois piliers E, S et G.

#### Nombre de rencontres avec des émetteurs en 2019

58 rencontres organisées

55

ESG transverse  
non lié à l'AG



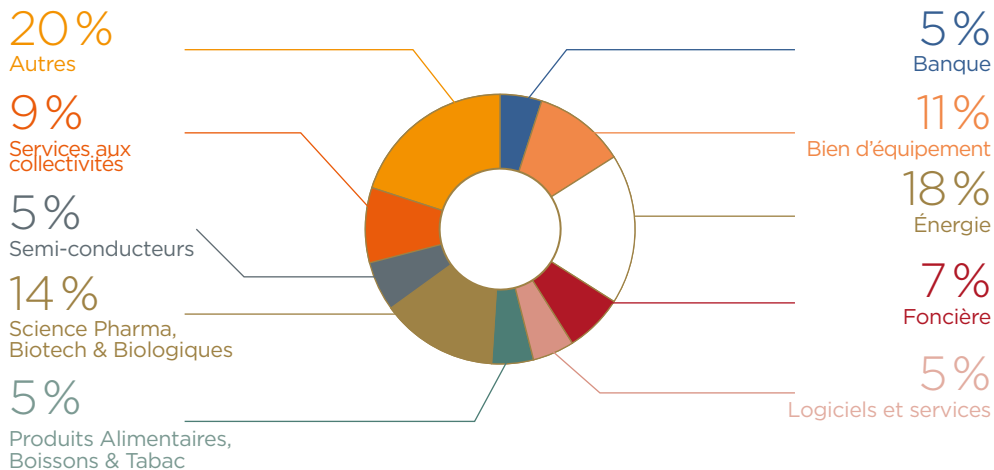
3  
Gouvernance

Source : Covéa Finance

Lors de son exercice de dialogue actionnarial, Covéa Finance sélectionne les entreprises rencontrées en fonction de trois critères : leur poids dans les portefeuilles, leur présence dans les fonds à thématique environnementale et les fonds labélisés

ISR ou leur exposition à des risques particulièrement matériels. En 2019, les échanges de Covéa Finance se sont particulièrement focalisés sur les entreprises des secteurs énergies, sciences pharmaceutiques, et biens de consommation.

### Nombre de dialogues par secteur d'activité



Source : Covéa Finance

Covéa Finance identifie les enjeux ESG les plus matériels pour chaque entreprise rencontrée. Les thématiques de gouvernance sont celles qui sont le plus souvent abordées du fait des nombreux dialogues pré-AG organisés. Le changement climatique et la transition énergétique font aussi partie des thèmes récurrents, notamment lors des échanges avec des entreprises présentes dans les fonds à thématique environnementale.

Enfin, les relations que chaque entreprise entretient avec ses fournisseurs ont constitué un axe important des échanges de Covéa Finance, en lien avec la loi sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre du 21 février 2017, qui vise à étendre la responsabilité des multinationales vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement.

## Focus devoir de vigilance

### Les enjeux ESG au sein de la chaîne d'approvisionnement : quelle prise en compte au sein des plans de vigilance des entreprises en 2019 ?

L'année 2019 a constitué le deuxième exercice de l'application de la loi sur le devoir de vigilance, qui oblige les sociétés mères et les entreprises donneuses d'ordre à établir et publier un plan de vigilance visant à évaluer et limiter les risques en matière de droits humains et d'environnement.

La mise en demeure de quatre sociétés françaises pour manquement au devoir de vigilance (Total, Teleperformance, EDF Energies nouvelles, XPO Logistics) montre qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice de reporting et de transparence, mais bien d'une obligation qui engage les entreprises à démontrer l'existence et la pertinence de leur stratégie d'approvisionnement responsable.

Les analystes ESG abordent systématiquement ce sujet à l'occasion des dialogues actionnaires avec les sociétés, qui sont toutes concernées au-delà des exigences réglementaires en raison de la pression croissante des parties prenantes et de la complexification des chaînes de valeur. Le niveau de maturité des sociétés est très variable, et l'on remarque assez largement

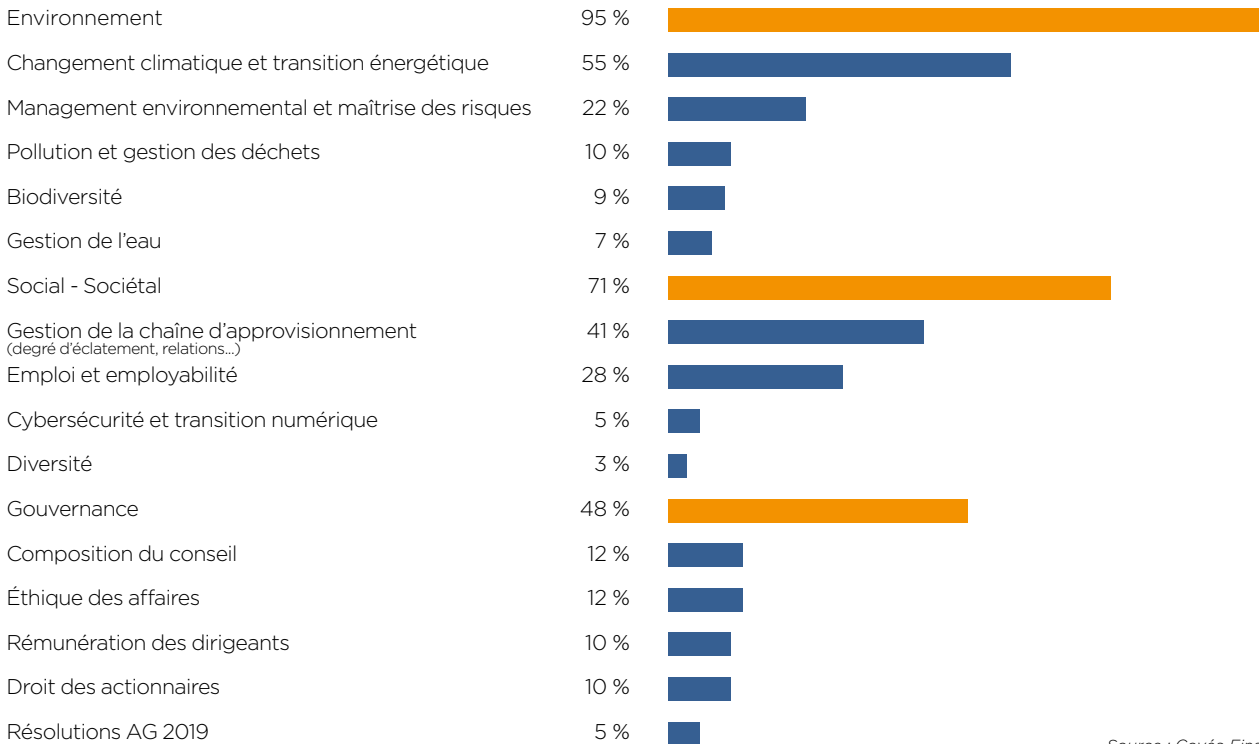
un manque de formalisation des politiques et des actions mises en place. Les cartographies des risques sont absentes ou trop générales (elles ne ciblent pas de risque, de pays ou de partenaire particulier), les audits sur site non systématiques et anecdotiques, le plan de vigilance placé comme un sujet de second plan par les comités exécutifs et conseils d'administration, etc.

Certes, les entreprises sont confrontées à des chaînes d'approvisionnement complexes et composées de multiples rangs de fournisseurs — on pense à la chaîne de valeur du textile composée par l'agriculture et l'égrenage, le filage, le tissage, la teinture, la confection, l'emballage... — mais cette complexité ne doit pas les décourager et doit, au contraire, être perçue comme une opportunité de repenser leur stratégie achats pour en faire un levier de performance financière et extra-financière.

Les rencontres avec les sociétés sont donc l'occasion d'évaluer l'adéquation des pratiques en place au regard des ambitions affichées, mais aussi d'échanger sur les leviers existants et les opportunités créées par un suivi robuste de la performance économique et ESG des chaînes d'approvisionnement.

### Thématiques abordées lors des dialogues en 2019

(% des entretiens dans le cadre desquels la thématique a été abordée)



Source : Covéa Finance

#### 2.1.2.5 EXERCICE DU DROIT DE VOTE

En 2019, Covéa Finance a voté à 99 % des Assemblées Générales (ci-après AG) des sociétés identifiées comme prioritaires dans son périmètre de vote, ce qui correspond à 66 AG sur l'exercice et à près de 1104 résolutions. Conformément à sa politique de vote, Covéa Finance aurait dû voter à une 67<sup>e</sup> AG de son périmètre mais un problème technique ne l'a pas permis. Des mesures correctrices ont été prises par Covéa Finance afin que ce problème ne se reproduise plus.

Covéa Finance a exercé un vote négatif pour plus de 196 résolutions. Un vote négatif correspond à un vote d'opposition, c'est-à-dire à un vote CONTRE une résolution agréée par le Conseil d'Administration, mais aussi à un vote POUR une résolution non agréée par le conseil.

Les votes négatifs ont essentiellement été exercés pour des résolutions ayant trait aux sujets suivants :

- la rémunération des dirigeants, par exemple les indemnités de départ déguisées en cas de départ volontaire d'un dirigeant, les indemnités de non-concurrence en cas de départ en retraite, le manque de transparence sur les éléments variables composant la rémunération etc.

- des autorisations d'opérations financières : augmentations de capital jugées trop dilutives et sans droit préférentiel de souscription, etc.
- la nomination de membres du conseil d'administration ou de surveillance notamment lorsque les taux d'indépendance du conseil ne sont pas jugés satisfaisants.

Le rapport détaillé des votes est disponible sur [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr) (voir Rapport Annuel 2019).

#### 2.1.2.6 SYNTHÈSE DES RAPPORTS ESG DES FONDS OUVERTS

Des rapports ESG dédiés ont été formalisés pour les OPC ouverts de Covéa Finance dont l'encours au 31 décembre 2019 était supérieur à 500 M€, ainsi que pour les fonds à thématique environnementale. Quelques éléments clés de ces fonds sont repris dans les deux tableaux présentés ci-dessous.

Les fonds ISR ne font pas l'objet d'un rapport ESG dédié, mais d'un code de transparence ainsi que d'un rapport d'impact qui sont publiés de manière séparée.

L'intégralité de ces rapports est disponible sur : [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

### Fonds ouverts dont l'encours est supérieur à 500 M€

Fonds	Actif net au 31/12/2019	Poids dans les encours de Covéa Finance	Part des encours éligibles au calcul de l'intensité carbone*	Intensité carbone (Teq.CO <sub>2</sub> /M€ de chiffre d'affaires ou de PIB)
Covéa Sécurité	3 003 M€	2,96 %	14 %	139
Covéa Actions Monde	525 M€	0,52 %	97 %	125
Covéa Profil Dynamique	597 M€	0,59 %	3 %	Non significatif car < 10 % des encours sont inclus dans le périmètre de calcul de l'intensité carbone
Covéa Profil Équilibre	827 M€	0,81 %	1 %	
Covéa Multi Europe	539 M€	0,53 %	0 %	
Covéa Multi Monde	550 M€	0,54 %	0 %	

Source : Covéa Finance

\*Ne sont pas couvertes par le calcul de l'intensité carbone les catégories suivantes : Monétaire, OPC, Liquidités et Futures

### Fonds à thématique environnementale

Fonds	Actif net au 31/12/2019	Poids dans les encours de Covéa Finance	Part des encours éligibles au calcul de l'intensité carbone*	Intensité carbone (Teq.CO <sub>2</sub> /M€ de chiffre d'affaires ou de PIB)
Covéa Aeris	87 M€	0,09 %	99 %	37
Covéa Aqua	70 M€	0,07 %	97 %	143
Covéa Solis	70 M€	0,07 %	98 %	255
Covéa Terra	68 M€	0,07 %	99 %	195

Source : Covéa Finance

\*Ne sont pas couvertes par le calcul de l'intensité carbone les catégories suivantes : Monétaire, OPC, Liquidités et Futures

À des fins de comparaison, rappelons que l'intensité carbone de la classe d'actif « Actions » de Covéa Finance s'élève, à fin 2019, à 154 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires.

L'intensité carbone du fonds Covéa Solis est, à cet égard, élevée. En effet, contrairement au fonds Covéa Aeris, il ne s'agit pas d'un fonds bas-carbone. Covéa Solis est un fonds contribuant à la

transition énergétique. L'une des thématiques du fonds a trait aux énergies fossiles de transition et le fonds est à ce titre investi dans certaines sociétés cotées ayant une intensité carbone élevée (énergéticiens engagés dans une transition vers les énergies bas carbone ou — de façon transitoire — vers des énergies fossiles moins carbonées, dites « de transition »).

## Prise en compte de la crise sanitaire COVID-19

Le présent rapport s'appuie sur l'analyse des éléments existants au 31 décembre 2019, en l'occurrence la faible propagation du virus COVID-19 et l'absence d'alerte mondiale par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à cette date.

En effet, l'OMS n'a prononcé l'état d'urgence sanitaire qu'au 30 janvier 2020. Les décisions prises par les gouvernements (par exemple : les mesures de confinement) ou par les entreprises sont donc des événements postérieurs à la clôture et dont tous les impacts sont difficiles à mesurer à l'heure où nous mettons sous presse.

Mais la crise sanitaire COVID-19 qui s'amorce en ce début d'année 2020 aura sans aucun doute des conséquences sur les éléments liés aux aspects environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance de nos investissements ainsi que sur nos Ambitions 2025 qui deviennent de nouveaux objectifs « Ambition 2026 », sans pour autant remettre en question les réalisations 2019 ni la continuité de nos activités.

## 2.2 Immobilier

### 2.2.1 Méthodologie

#### 2.2.1.1 PRINCIPE D'ANALYSE ESG

Pour Covéa Immobilier, les critères majeurs d'analyse sont la diminution des consommations énergétiques et de son empreinte carbone, tout en maîtrisant les coûts d'investissement nécessaires pour les obtenir. À cet effet, un suivi de ces consommations et des investissements environnementaux a été mis en place.

Afin de mesurer les efforts réalisés sur le critère environnemental, Covéa Immobilier a fait le choix de publier l'empreinte carbone des immeubles de placement qu'il gère.

#### 2.2.1.2 INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

Les informations utiles aux analyses sont issues des bases de données des fournisseurs et des outils de contrôle de gestion interne.

Les annexes environnementales signées sur l'ensemble des baux de bureaux et de commerces d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> ont vocation à sensibiliser les locataires aux économies d'énergie, d'eau, et à la réduction des déchets.

#### 2.2.1.3 CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

En matière environnementale, Covéa Immobilier réalise tous les ans un bilan de gaz à effet de serre des immeubles de placement dont il est le gérant pour le compte des sociétés du Groupe.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique sur les immeubles restructurés et labellisés de 40 % sur les cinq usages réglementaires et de s'inscrire dans une démarche vertueuse afin de se mettre en conformité avec les exigences stipulées par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

#### 2.2.1.4 ADHÉSION À UNE CHARTE, CODE, INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL EN LIEN AVEC LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

L'engagement de Covéa Immobilier, et de ce fait de l'ensemble du groupe Covéa, se traduit également par la signature de chartes pour le développement durable, afin d'améliorer la

performance énergétique et environnementale du parc immobilier de Covéa.

Ainsi, Covéa Immobilier a adhéré à la charte de la gestion de l'eau de la ville de Paris, la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, au plan développement durable pour les bâtiments tertiaires et la charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab).

### 2.2.2 Résultats

#### 2.2.2.1 AUDIT ET INSTRUMENTATION DES BÂTIMENTS

Dans la continuité de l'audit global lancé en 2018 sur plus de 140 immeubles, un suivi annuel de la performance énergétique a été mis en place. Parmi ces immeubles, plus de 70 sont équipés d'instruments de mesure en temps réel. En complément, les exploitants des immeubles fournissent des données sur le comportement des installations.

L'ensemble de ce dispositif permet de mettre à jour le classement sur la consommation d'énergie des immeubles et de mesurer l'effet des actions d'optimisation mises en œuvre.

#### 2.2.2.2 INDICATEURS CLIMAT ET CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'indicateur retenu pour mesurer l'activité immobilière en matière de climat et de contribution à la transition énergétique est l'empreinte carbone. Le périmètre retenu couvre le patrimoine placement géré directement par Covéa Immobilier.

Le calcul de l'empreinte carbone a été réalisé en retenant les Scopes 1 et 2, c'est-à-dire jusqu'à la prise en compte des émissions indirectes qui résultent de la consommation directe d'énergie.

Le patrimoine a été scindé entre les bureaux/commerces et le résidentiel afin de pouvoir analyser distinctement les immeubles gérés selon deux grandes catégories.

À des fins de comparaison, l'empreinte carbone est présentée sous la forme des tonnes eq.CO<sub>2</sub>e par mètre carré ainsi que des tonnes eq.CO<sub>2</sub>e rapportées au montant des loyers bruts.



Au 31 décembre 2019, l’empreinte carbone des actifs de placement immobilier s’élevait à :

Empreinte Carbone	Bureau/Commerce		Résidentiel	
	2019	2018	2019	2018
Tonnes de CO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup>	0,017	0,019	0,023	0,024
Tonnes de CO <sub>2</sub> e/loyer en K€	0,045	0,063	0,097	0,106

Une amélioration sensible positive de l’empreinte carbone est à souligner entre 2018 et 2019.

### 2.2.2.3 INVESTISSEMENT ET ASPECT SOCIÉTAL/SOCIAL

Vingt-trois logements sociaux ainsi qu’un équipement pour la petite enfance (crèche) sont en cours de construction sur le chantier du 46 avenue de Breteuil à Paris pour une surface totale de 1 480 m<sup>2</sup> environ. Ces surfaces seront louées à un bailleur social.

En se positionnant et en remportant le projet PONG, plusieurs fois primé en raison de son caractère innovant, Covéa démontre

son attachement aux valeurs sociétales dans le développement du plus grand site parisien de *co-living*.

Ce site développera 96 unités dédiées aux populations ayant un besoin temporaire d’hébergement résidentiel et un accès limité aux logements traditionnels. Un tiers des logements sera dédié aux logements intermédiaires.



## Réactions / changements effectués



---

<b>3.1</b>	<b>Valeurs mobilières</b>	<b>44</b>
<b>3.2</b>	<b>Immobilier</b>	<b>47</b>

# 3.

## 3.1 Valeurs mobilières

Pour la troisième année, Covéa Finance a fait le choix de formaliser un tableau de suivi des objectifs qui lui permet, année après année, de suivre l'évolution de ses travaux et engagements.

La matérialisation de ce support est issue de ses échanges avec les émetteurs sur les bonnes pratiques.



Type	Objectifs en 2019	Développement en 2019	Illustration 2019	Statut	Objectifs 2020
<b>Collaboration avec les associations de place</b>	Continuer à participer et collaborer dans les associations de place afin d'enrichir nos connaissances, partager avec ses pairs, faire avancer les bonnes pratiques.	Contribution à 3 groupes de travail de l'AFG (sur les thématiques de l'Investissement Responsable, du charbon et des ODD) ainsi qu'au groupe de travail ESG-Climat de la FFA.	Contribution à la publication d'un guide de l'AFG sur les pratiques permettant de réduire l'exposition des investissements au charbon. Réponses aux questionnaires de l'AFG, du FIR et de la FFA sur l'exercice du droit de vote, les fonds labellisés, ou encore pour le baromètre ESG-Climat.		Poursuivre notre contribution aux travaux de place, notamment dans le cadre des groupes de travail de l'AFG et de la FFA, mais aussi avec l'AAM et EURAPCO.
<b>Communication Client</b>	Poursuivre la collaboration mise en place avec les équipes Covéa sur les sujets relatifs à l'ESG.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pérennisation de la « <i>Task Force art.173</i> ».</li> <li>Poursuite de la participation de Covéa Finance aux comités RSE de Covéa.</li> <li>Production d'éléments sur l'organisation et les activités de l'équipe ESG pour publication dans la DPEF de Covéa.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>9 réunions « <i>Task Force art.173</i> » réunissant des membres de la Direction des Investissements, de la Direction RSE, de Covéa Immobilier et de Covéa Finance.</li> <li>Participation à 4 comités RSE de groupe Covéa en 2019.</li> <li>Définition d'ICP et partage d'informations avec le groupe Covéa.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la collaboration mise en place avec les équipes de notre client Covéa sur les sujets relatifs à l'ESG.</li> <li>Contribuer aux opportunités de référencement des fonds à thématique environnementale dans les réseaux Vie du groupe Covéa.</li> </ul>
	Renforcer la mise à disposition d'éléments informatifs et de visuels pédagogiques sur l'ESG à destination des tiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des équipes ESG à plusieurs événements au cours desquels la gamme de fonds à thématique environnementale a été présentée aux investisseurs.</li> <li>Participation à des actions commerciales ciblées auprès de sociétés de gestion de portefeuille.</li> <li>Participation à la production de supports informatifs sur ces fonds.</li> </ul>	Participation à des événements investisseurs et des présentations commerciales, qui ont notamment permis de présenter la politique ESG de Covéa Finance et sa gamme de fonds à thématique environnementale.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la mise à disposition d'éléments informatifs et de visuels pédagogiques sur l'ESG à destination des tiers.</li> <li>Renforcer la contribution de l'équipe ESG aux actions de commercialisation hors Groupe.</li> </ul>
<b>Application de nos principes</b>	Poursuivre l'exercice d'introspection et de cohérence entre ESG et RSE.	Les exercices ont été réalisés et leurs résultats sont présentés chaque année en comité de Direction. Ces deux exercices n'ont pas révélé d'anomalies.			Poursuivre ces exercices de cohérence
	Poursuivre la notation de Covéa Finance selon les critères d'appréciation de sa multigestion.	Publication du 4 <sup>e</sup> rapport ESG de Covéa Finance.	Rapport ESG publié sur le site internet de Covéa Finance en juin 2019.		Poursuivre la publication annuelle d'un rapport ESG.
<b>ESG</b>	Continuer à : <ul style="list-style-type: none"> <li>Former les équipes à l'utilisation de l'outil ESG interne.</li> <li>Faire évoluer l'outil informatique propriétaire au regard des besoins internes.</li> </ul>	Évolution de l'outil propriétaire ESG.	Covéa Finance a œuvré au développement d'un outil ESG propriétaire qui a été déployé progressivement en fin d'année 2018 et début d'année 2019 auprès notamment des équipes de gestion et de recherche. L'outil ESG a fait l'objet d'évolutions en 2019 pour y intégrer de nouvelles fonctionnalités, et notamment l'appréciation des émetteurs souverains.		Faire évoluer l'outil afin de pouvoir intégrer les résultats des analyses ESG d'émetteurs dans leur nouveau format.

Type	Objectifs en 2019	Développement en 2019	Illustration 2019	Statut	Objectifs 2020
ESG	Poursuivre l'application du processus de révision annuelle des politiques liées à l'ESG.	Révision de l'ensemble des politiques en 2019.	Les politiques suivantes ont été révisées en 2019 et publiées sur le site internet de Covéa Finance : politique ESG, politique de vote, politique d'engagement et politique d'exclusion. Cette dernière a été revue deux fois en 2019.		Poursuivre l'application du processus de révision annuelle en fonction du déploiement de l'ESG. Adapter la politique de vote et la politique d'engagement au nouveau format issu de la transposition du règlement européen Droit des Actionnaires dans la loi PACTE.
	Rendre compte de l'application des politiques annuellement dans le rapport ESG.	Production de reporting permettant de rendre compte de l'application des politiques.	Un tableau de correspondance dédié à la fin du rapport ESG permet d'identifier les reporting rendant compte de l'application desdites politiques.		Poursuivre la production de reporting rendant compte de l'application des politiques de Covéa Finance ayant trait à l'ESG.
	Approfondir les études sur les classes d'actifs déjà intégrées au périmètre ESG.	Refonte du format des fiches d'analyse ESG . Élargissement du périmètre d'analyse des émetteurs souverains et évolution de la grille d'appréciation des émetteurs souverains.	Intégration dans les fiches d'analyses ESG d'éléments visuels pour l'appréciation (couleurs et tendances à l'amélioration ou la détérioration) de la performance des émetteurs, et de tableaux récapitulatifs des indicateurs principaux (données quantitatives). Élargissement du périmètre d'analyse pour la poche Obligations souveraines : appréciation ESG de 54 pays en 2019 contre 51 en 2018.		Réfléchir à la déclinaison des fiches d'analyse ESG en différents formats en fonction des besoins de la gestion.
	Renforcer l'alignement avec des référentiels internationaux comme les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.	Intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies dans les appréciations des entreprises privées réalisées par les analystes ESG.	Les fiches d'analyses ESG (émetteurs privés) intègrent désormais des éléments relatifs aux ODD.		Travailler conjointement avec la gestion à la révision des critères ESG à intégrer dans les questionnaires « SGP » et les questionnaires fonds.
	Poursuivre l'intégration de critères ESG à la multigestion.	Intégration de critères ESG dans les questionnaires « Société de gestion de portefeuille » utilisés par les équipes de multigestion.	Les questionnaires intègrent des critères ESG.		
	Atteindre un % d'émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse ESG suffisamment élevée pour pouvoir communiquer de façon agrégée les résultats de l'appréciation.	Couverture élargie des émetteurs souverains. Couverture de près de la moitié des entreprises privées (actions et crédit) en 2019 qui ne permet pas la publication d'un indicateur agrégé « appréciation moyenne ESG » par portefeuille.	Cf détail du taux de couverture ESG par classe d'actif en page 15 – <a href="#">Périmètre ESG : de quoi parle-t-on ?</a>		Renforcer le % des entreprises privées détenues en portefeuille (actions ou crédit) couvertes par une analyse ESG. Publier un taux de couverture et un résultat agrégé.
	Renforcer l'appropriation de l'ESG en interne <i>via</i> :				
	• La formation de chaque nouveau collaborateur à l'ESG en intégrant une formation dédiée dans le parcours découverte (circuit de formation dédié aux nouveaux entrants).	Intégration d'un module ESG au parcours découverte interne.	En 2019, une dizaine de nouveaux arrivants ont été formés à l'ESG au cours du parcours découverte.		
	• La formalisation des procédures ESG en interne.	Mise à jour et formalisation de procédures ESG en lien avec l'évolution des attributions de l'équipe d'analystes. Travail en cours, qui sera poursuivi en 2020.			Poursuivre la formalisation des procédures ESG en interne.
	Déployer de manière automatisée un système de suivi des controverses ESG.	Réflexions en cours pour choisir un prestataire externe qui permettrait à l'équipe ESG de suivre de manière systématique, exhaustive et en temps réel les controverses ESG des émetteurs en portefeuille ou au sein de l'univers d'investissement.	Définition du besoin et identification des prestataires.		Suivre de manière systématique, exhaustive et en temps réel les controverses ESG avec le support d'un prestataire externe.
Environnement et climat	Développer de manière plus généralisée le calcul de l'intensité carbone sur les portefeuilles.	Utilisation systématique du module dédié au calcul de l'intensité CO <sub>2</sub> dans l'outil interne ESG.	Publication de l'intensité carbone mensuelle des fonds à thématique environnementale, à partir des données mises à disposition dans l'outil interne ESG.		Poursuivre la publication de l'intensité carbone des portefeuilles et des fonds à thématique environnementale.



Type	Objectifs en 2019	Développement en 2019	Illustration 2019	Statut	Objectifs 2020
	Approfondir le concept de part verte et brune en poursuivant le dialogue avec les émetteurs et avec nos prestataires de données sur cet indicateur.	Cette donnée nous est fournie sur le périmètre des actifs souverains. Elle n'est en revanche pas encore disponible pour les poches actions et crédit.			Poursuivre le dialogue avec les émetteurs et avec nos prestataires de données afin d'obtenir cette donnée sur les 3 poches actions, crédit et souverain.
Environnement et climat	Identifier des opportunités sur les produits liés à l'ESG :				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les obligations vertes : application du mode opératoire interne de contrôle et d'évaluation des obligations vertes ; formation de Reporting dédiés ; développement de pratiques d'engagement sur les obligations vertes.</li> </ul>	Le mode opératoire défini en interne visant à contrôler la qualité des obligations vertes a été appliqué en 2019 à l'ensemble des émissions auxquelles Covéa Finance a souscrit. Un reporting dédié a été mis en place.	Les obligations vertes représentent 1551,1 M€ d'encours en 2019, contre 549 M€ en 2017 soit une augmentation de 182 %. Un reporting dédié a été mis en place, à fréquence trimestrielle. Ce dernier intègre les résultats du contrôle réalisé par l'équipe ESG.		Poursuivre le reporting sur les obligations vertes.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la labellisation ISR.</li> </ul>	Obtenir la labellisation ISR pour le fonds Covéa Flexible ISR (anciennement nommé Covéa Sélectif).	Labellisation obtenue courant 2019.		Réfléchir à d'autres opportunités de labellisation.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la gamme de fonds à thématique environnementale.</li> </ul>	Notation systématique et contraignante des valeurs pour intégration dans les fonds à thématique environnementale, sur la base d'une méthodologie développée en interne.	Les 4 fonds à thématique environnementale composant la gamme font l'objet de rapports ESG dédiés, publiés en Annexe de leurs rapports annuels.		Poursuivre la promotion des fonds à thématique environnementale auprès des clients externes et du groupe Covéa.
Engagement vis-à-vis des émetteurs de titres	Promouvoir les bonnes pratiques et utiliser son influence en tant qu'actionnaire <i>via</i> :				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La poursuite du dialogue avec les émetteurs.</li> </ul>	Poursuite et intensification de la campagne de dialogue actionnarial initiée en 2017.	Covea Finance a mené sa campagne de dialogue actionnarial 2019, rencontrant 58 entreprises (contre 26 en 2018).		Poursuivre et intensifier le dialogue actionnarial avec les entreprises, avec une attention particulière pour les entreprises sélectionnées dans nos fonds à thématique environnementale.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La poursuite de l'exercice du droit de vote.</li> </ul>	Covéa Finance a voté à la quasi totalité des AG identifiées en début de période dans son périmètre de vote (99 %).	En 2019, Covéa Finance a voté à 99 % des Assemblées Générales des sociétés identifiées comme prioritaires dans son périmètre de vote, ce qui correspond à 66 AG sur l'exercice et à 1 104 résolutions.		Identifier un mode d'engagement collectif qui nous corresponde.
Risques	Développer une meilleure connaissance des risques et approfondir les travaux avec l'équipe risque en interne.	Construction d'une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier l'exposition des portefeuilles de Covéa Finance aux risques ESG propres aux secteurs présents en portefeuille.	En 2019, les analystes ESG de Covéa Finance ont utilisé cette grille afin de concentrer leur analyse sur les enjeux matériels propres à chaque entreprise spécialisée dans tel ou tel secteur d'activité.		Covéa Finance souhaite poursuivre en 2020 le travail engagé sur l'appréciation des risques embarqués dans les portefeuilles par secteur. Dans un second temps, l'équipe ESG prévoit d'évaluer la pertinence avec laquelle les émetteurs détenus en portefeuille dépendent aux différents types de risques (mesure d'atténuation par exemple).
		Participation aux travaux de place sur le sujet (FFA).	Covéa Finance a testé un outil développé par un organisme en partenariat avec la FFA pour évaluer et monétariser le risque climatique physique des investissements.		

## 3.2 Immobilier

Les actions se veulent simples, efficaces, pragmatiques et rentables sur le court ou le moyen terme.

Des moyens humains et financiers importants sont dédiés à cette démarche volontariste et ambitieuse d'amélioration de la performance énergétique et environnementale du patrimoine de placement, et les premiers résultats sont significatifs avec, à fin 2019 :

- management énergétique instrumenté et plans d'actions associés;
- délivrance de guides de sensibilisation aux locataires tertiaire et résidentiel;
- démarche de certification « BREEAM » et « Haute Qualité Environnementale » (2 sites en renouvellement ainsi qu'une étude d'opportunité pour 1 nouveau site);
- réalisation d'audits énergétiques réglementaires favorisant le pilotage de la consommation d'énergie de nos immeubles les plus énergivores;
- réduction de la consommation énergétique sur les immeubles restructurés et labellisés de 40 % sur les cinq usages réglementaires;

- lancement d'études visant à améliorer la biodiversité sur nos immeubles.

**Au global, depuis 2012 ce sont plus de 170 000 m<sup>2</sup> du patrimoine qui ont fait l'objet d'une labellisation/certification (construction/rénovation ou exploitation) et plus de 95 % des immeubles tertiaires restructurés ont fait l'objet d'une labellisation/certification.**

Au 31 décembre 2019, l'empreinte carbone des actifs de placement immobilier s'élevait à **10,14 KgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>**, soit une baisse de 3,4 % par rapport à 2018.

Le développement durable est donc clairement perçu comme une donnée fondamentale à prendre en compte pour une gestion pérenne du parc immobilier de Covéa.

À titre d'exemple, les immeubles suivants ont fait l'objet de renouvellement de certification Exploitation en 2019 :

Immeuble	Surface	Année initiale	Renouvellement Certificats
<b>Nord Pont (Montparnasse)</b> Paris 14ème	37 910 m <sup>2</sup>	2018	<i>HQE exploitation Excellent Breeam in Use Very Good</i>
<b>Sequana Rive Gauche</b> 83-93, quai Panhard et Levassor Paris 13ème	20 484 m <sup>2</sup>	2018	<i>Breeam in Use Good &amp; Very Good</i>







La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.1, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique. Enfin, il a été testé de manière exhaustive et validé par un expert non-voyant.

Version e-accessible par  ipedis



**SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE**

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

[www.covea.eu](http://www.covea.eu)

@groupecovea sur 